

REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE  
TERRITORIAL (SCOT) DE VANNES AGGLO

# Projet de PADD



# SOMMAIRE

INTRODUCTION Page 04

**1. La stratégie du projet** Page 07

1.1 - Le positionnement du territoire

1.2 - Les objectifs stratégiques du projet

1.3 - Les moyens de mise en œuvre de la stratégie

**2. La déclinaison de la stratégie et des moyens du projet dans les politiques publiques sectorielles** Page 19

1. Politique pour la gestion écologique, p.21

2. Politique de gestion des ressources environnementales et des risques, p.24

3. Politique de qualité paysagère, p.27

4. Politique d'urbanisme et de lutte contre l'étalement urbain, p.29

5. Politique économique, dont les activités primaires, p.34

6. Politique touristique, p.38

7. Politique du logement, p.42

8. Politique de transport et de déplacement, p.45

9. Politique pour les communications numériques, p.49

10. Politique pour les équipements structurants, p.50

11. Politique d'implantation commerciale, p.52

12. Politique énergétique, p.55



# INTRODUCTION



Vannes Agglo a connu une croissance soutenue pendant 30 ans portée par l'attractivité du territoire. Cette croissance est interpellée aujourd'hui par :

- un contexte national de crise,
- un contexte de tendance au vieillissement qui pose la question des actifs et de la pérennité du dynamisme économique,
- des contraintes et tensions foncières qui rendent plus difficile la réalisation de logements accessibles financièrement avec risque de segmentation sociale,
- Des enjeux de gestion des ressources environnementales qui conditionnent l'attractivité donc le développement du territoire (assainissement, préservation des espaces naturels et agricole, maintien voire renforcement de la bonne santé écologique du territoire,..).

L'attractivité de Vannes Agglo est néanmoins soutenue par des atouts et un fort potentiel pour relancer un mode de développement de qualité. La qualité de « nœud » urbain et économique du territoire est d'autant plus un atout que ce nœud constitue un pivot dans le système de flux sud breton. La situation géographique au cœur d'un des espaces les plus attractifs de France, « Golfe du Morbihan, Pays d'Auray, Presqu'île de Rhuys », incarne, également à l'échelle de Vannes Agglo le rôle déterminant que jouent le paysage, le littoral et l'environnement à côté de la « ville ».

Ces atouts et le potentiel qui en résultent interpellent 3 grandes catégories d'enjeux :

- Les conditions de métropolisation de l'axe sud breton, dans lesquelles Vannes Agglo peut jouer géographiquement un rôle central en s'appuyant sur : l'Université (UBS, UCO BS...), la réactivité économique, les mobilités, le numérique la culture et le cadre de vie sont parmi les atouts essentiels à développer.
- La capacité d'accueil économique, sociale et environnementale :
  - avec au premier plan la question foncière (maîtrise, coût, disponibilité, délais de production) ;
  - mais aussi un aménagement valorisant l'environnement et des morphologies urbaines attractives adaptées au territoire.
- L'équilibre du territoire et donc sa structuration urbaine (polarité de services, logements...) permettant une plus grande liberté de choix aux habitants.

La concertation menée en continu dans le processus du SCoT, rejoint le choix des élus pour un projet de croissance et notamment de dynamisme économique, mais dans une démarche très qualitative qui valorise les atouts paysagers et environnementaux de Vannes Agglo.

Sont ainsi considérés comme des objectifs incontournables :

- Une stratégie économique offensive.
- Un positionnement territorial vis à vis des métropoles pour le sud Bretagne dans lequel Vannes Agglo assume son rôle.
- La qualité environnementale et la dimension environnementale du projet économique sont indispensables comme composante majeure de l'attractivité et de la gestion capacité d'accueil : peu de consommation d'espace et une gestion de l'eau et de la biodiversité ambitieuse.
- Une croissance de la population forte semble nécessaire compte tenu :
  - des besoins d'actifs pour l'économie dans un contexte de vieillissement de la population et de risque de segmentation,
  - mais aussi de l'enjeu de soutenir la montée en puissance de services

métropolitains, aux entreprises comme aux populations.

- Toutefois, le niveau de croissance doit être compatible avec un modèle alternatif qui privilégie des formes urbaines certes plus denses mais qui puisse soutenir une identité forte et un rapport spécifique à la nature et aux paysages.

Ce document s'attachera donc dans un premier temps à mettre en valeur la stratégie du projet d'aménagement et de développement durable, puis dans une seconde partie seront abordées les politiques publiques sectorielles qui entreront dans la mise en œuvre de cette stratégie de territoire.

# 1

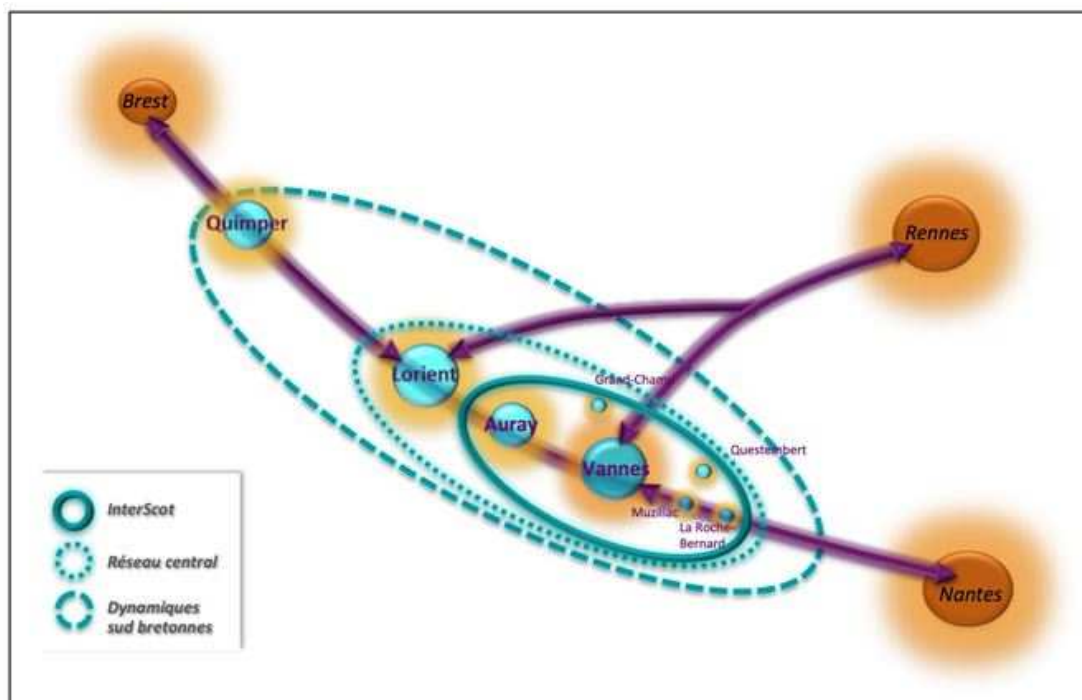
## LA STRATEGIE DU PROJET



## 1.1 - Le positionnement du territoire

« Affirmer notre positionnement d'acteur majeur dans les dynamiques sud bretonnes, en articulation avec les métropoles de Nantes, Rennes et Brest »

Vannes Agglo a pour ambition de jouer un rôle clé pour le développement d'un espace qui soit en mesure de constituer une alternative au modèle métropolitain classique et d'offrir un niveau de service aux entreprises et aux populations qui créent les conditions d'un développement durable en articulation avec les métropoles bretonnes.



Cette ambition implique une organisation qui valorise tant l'axe nord-sud pour élargir les dynamiques vers le centre Bretagne, mais aussi le rapport à l'espace maritime, que l'axe est-ouest, pour valoriser les complémentarités et favoriser la montée en puissance de services métropolitains.

- ➔ l'axe nord-sud pour élargir les dynamiques vers le centre Bretagne, mais aussi le rapport à l'espace maritime
- L'objectif est d'aller au-delà du constat d'un développement démographique porté par les jeunes actifs autour des axes de mobilité vers le nord, pour se donner les moyens d'un redéploiement de l'attractivité économique.

Les coopérations et complémentarités avec le centre Bretagne sont indispensables pour conforter et renforcer le positionnement industriel et

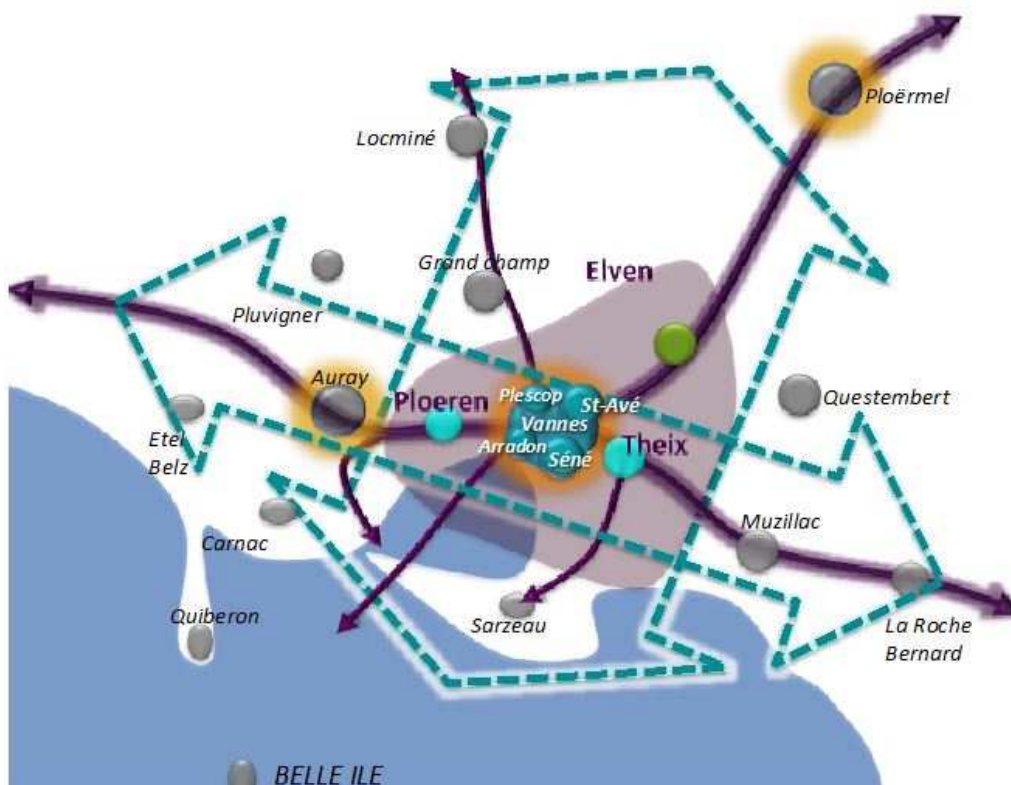
agroalimentaire en lien avec le développement de services aux entreprises de types métropolitains (gestion, finance, marketing, R&D).

- Si le Golfe du Morbihan constitue un élément de notoriété déterminant, son association avec la Ville de Vannes et l'arrière pays doit être amplifiée et mieux associée à l'ensemble du territoire : cet objectif nécessite à la fois de renforcer l'évènementiel autour du Golfe et le rôle des îles, mais aussi de mettre en valeur l'espace maritime exceptionnel de la baie de Quiberon à la Vilaine au travers de coopérations avec la Presqu'île de Rhuys et le Pays d'Auray.
- ➔ l'axe est-ouest sud breton, pour valoriser les complémentarités et favoriser la montée en puissance de services métropolitains
- La taille critique pour développer des services métropolitains doit être trouvée à l'échelle de l'ensemble du réseau sud breton. Si le positionnement économique des pôles du réseau ne permet pas de mettre en évidence des différences fortes de positionnement, en revanche, en termes de services, une offre globale de haut niveau, diverse et complémentaire peut être mise en oeuvre à l'échelle du réseau : l'enseignement supérieur, la R&D, la formation, mais aussi la culture, la santé et les loisirs.
  - Les bassins de vie à l'ouest et à l'est de Vannes agglomération sont de plus en plus imbriqués et le mode d'organisation territoriale tant du point de vue des services de proximité que des mobilités doit prendre en compte cette « multipolarisation ».



Ces coopérations nécessitent de faire jouer un rôle accru aux « pôles d'entrée » de Vannes Agglo que constituent Elven mais aussi Theix et Ploeren pour mieux coopérer et organiser le maillage du développement des services.

- ➔ **Aux côtés du Cœur d'agglomération,**
  - moteur économique qui concentre les services métropolitains,
- ➔ **Theix et Ploeren sur l'axe est-ouest et littoral,**
  - constituent des pôles relais vecteur d'irrigation du développement des activités et des services sur Vannes Agglo.
  - Ils constituent également le maillage nécessaire pour organiser le développement et les mobilités en lien avec le Pays d'Auray, Arc Sud Bretagne et la Presqu'île de Rhuy.
- ➔ **Elven sur l'axe nord/est,**
  - a vocation à jouer un rôle majeur de développement pour Vannes Agglo.
  - Il s'agit de mieux structurer le nord-est du territoire par une centralité de services forte mais aussi pour renforcer les liens fonctionnels avec Questembert et constituer un point d'appui au maillage économique de l'axe Vannes/Ploërmel/Rennes.



## 1.2 Les objectifs stratégiques du projet

### 1.2.1 «Une agglomération résolument active qui place le dynamisme économique au cœur de son développement»

Vannes Agglo assume sa fonction de moteur économique lié au nœud urbain stratégique qu'il constitue pour le territoire élargi de l'InterSCoT.

En cela Vannes Agglo s'inscrit dans son histoire, mais il s'agit désormais de façonner un modèle économique plus innovant et plus robuste associé à une attractivité globale.

Le territoire affirme sa vocation à protéger et développer ses fonctions productives tout en s'appuyant sur son économie résidentielle : les secteurs primaires et industriels, en synergie avec le développement des fonctions R&D et les services productifs à haute valeur ajoutée.

➔ La stratégie élaborée avec VIPE à vocation à se poursuivre et se renforcer :

- Consolider et développer les filières qui fondent l'identité économique sud Bretonne, et notamment l'agroalimentaire et la filière nautique.
- Développer des secteurs nouveaux dans le cadre d'une stratégie de « niche » dont l'effet qualitatif a vocation à stimuler le dynamisme entrepreneurial (créateurs d'entreprises notamment) : le numérique et les biotechnologies.

➔ L'adaptation au changement climatique constitue un vecteur de diversification complémentaire à cette stratégie avec :

- La valorisation des ressources environnementales mais aussi la valorisation de l'économie liée aux usages en lien notamment avec les acteurs des activités primaires : énergie, circuits-courts, transformation, tourisme durable...

Pour renforcer sa capacité à stimuler l'économie locale en offrant des fonctions de services performantes et dépasser l'effet taille qui caractérise les métropoles, Vannes AGGLO utilise plusieurs leviers :

➔ La révolution numérique et l'amélioration de son accessibilité (TGV...) pour mieux s'insérer dans les flux nationaux et mondiaux

- La révolution numérique s'accélère et va changer de manière importante les modes de travail et les modes de production plus collaboratifs. L'économie résidentielle va elle aussi être impactée avec de nouveaux usages qui vont générer un besoin de nouveaux services. Vannes Agglo, s'engage dans une politique d'équipement et de développement en pointe pour favoriser ces nouveaux usages et un accès numérique optimisé.
- Vannes Agglo organise son quartier de la gare et encourage l'intermodalité pour mieux bénéficier du renforcement de son accessibilité à 2h30 de Paris.

→ La qualité de l'enseignement supérieur

- Qu'il s'agisse d'UBS (Université Bretagne Sud), mais aussi d'autres établissements comme l'Université Catholique de l'Ouest Bretagne Sud, l'objectif est de promouvoir et d'accompagner le développement de ces établissements.
- Les relations entre collectivités et établissements universitaires permettent de renforcer la prise en compte des besoins et des opportunités pour le développement de l'économie locale qu'il s'agisse de formation comme de R&D.

→ La qualité de son réseau de santé

- Composante essentielle à l'attractivité du territoire, l'objectif est de répondre à la fois aux besoins plus spécifiques des familles, de jeunes actifs mais aussi aux besoins des seniors avec des services ciblés fournis tant par le secteur public que marchand.

*Il y a une place pour vivre, travailler, se cultiver, fonder une famille, par choix, dépassant les limites liées à une ville moyenne.*

*Mais c'est un modèle différent des métropoles...qui s'appuie sur le potentiel numérique et la capacité à développer des services de grande performance aux entreprises et aux personnes, ... mais aussi **sur le rapport à l'environnement et au paysage.***

### 1.2.2 « Un modèle de développement où la question environnementale fait la différence et se place au cœur du projet »

Le rapport à l'environnement et au paysage constitue le facteur essentiel de l'attractivité territoriale au regard des métropoles. C'est un élément déterminant pour définir la « qualité de vie » qui se décline sur plusieurs facettes : l'identité patrimoniale, des formes urbaines conviviales et un accès direct ou facilité aux paysages naturels, une limitation des nuisances et des ressources qui renvoient à ce qui incarne une vie saine.

Là encore, Vannes Agglo capitalise sur des atouts qu'elle n'entend pas seulement préserver mais qui participent pleinement de son mode de développement créateur de valeurs économiques et sociales partagées.

Le Parc Naturel Régional, la réalisation d'un Schéma de mise en valeur de la mer, l'objectif de classement au patrimoine mondial de l'humanité des mégalithes, tant du point de vue de la démarche que des objectifs, permettent d'affirmer fortement notre identité patrimoniale et le rapport à l'environnement des habitants et acteurs du territoire.

Mettre la question environnementale au cœur du projet, c'est donc :

- ➔ **Faire vivre le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM), et le Parc Naturel Régional (PNR) pour :**
  - préserver et la valoriser les espaces littoraux, naturels et agricoles (paysages, authenticité du territoire),
  - affirmer un développement économique et touristique durable (cf. page précédente concernant l'objectif de valorisation économique des ressources environnementales et des usages au travers notamment de la diversification des activités primaires),
  - valoriser l'identité architecturale et patrimoniale des communes.
- ➔ **Qualifier le cadre de vie avec un mode urbain spécifique avec :**
  - le renforcement de la nature en ville, particulièrement dans les zones les plus « urbaines »,
  - des formes urbaines économes en espace mais différentes de celles des métropoles, en adaptant les modes d'implantation, les formes et densité au contexte local.
- ➔ **Organiser la transition énergétique pour :**
  - maîtriser les dépenses énergétiques et gérer durablement des ressources qui assurent un progrès économique et social pour tous,
  - permettre le développement des énergies renouvelables (EnR) sur le territoire.
- ➔ **Conforter le lien entre santé et politique environnementale pour en faire un atout perçu par tous, et en travaillant notamment sur**
  - la qualité des milieux (gestion de l'eau et de l'assainissement, biodiversité),
  - la proximité aux activités primaires (traçabilité, qualité, circuits courts...),
  - la qualité de l'air en améliorant la gestion des mobilités et la performance énergétique des bâtiments (cf. ci-dessus/transition énergétique).



### 1.3 Les moyens de mise en œuvre de la stratégie

#### Un mode de fonctionnement territorial et un parti d'aménagement qui privilégie l'accessibilité et « l'agilité »

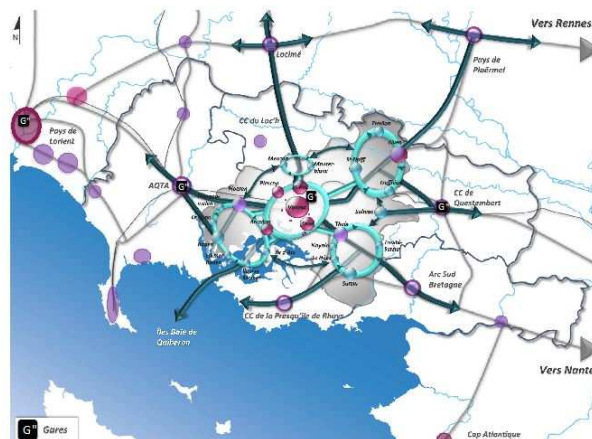
La réussite de cette stratégie implique un parti d'aménagement et un fonctionnement territorial, qui facilitent l'accès des populations et des acteurs économiques aux ressources du réseau sud breton, en interne à Vannes Agglo comme en externe.

Plus qu'une course à la taille, le territoire recherche la « fluidité » d'un fonctionnement urbain, social, économique et environnemental très intégré et met en œuvre des politiques publiques adaptées aux cibles et adaptables dans le temps pour une réactivité renforcée.

➔ Une organisation du territoire qui facilite l'accessibilité et les coopérations internes et externes

- La multipolarité s'organise autour de bassins de vie de proximité organisés en réseaux connectés également avec les espaces aux franges du territoire (Auray, Grandchamp, Questembert, Muzillac, Sarzeau...)
  - Le Cœur d'agglomération renforcé, et les pôles relais de Ploeren Theix et Elven jouent chacun à leur niveau un rôle de tête de réseau pour irriguer le territoire. La constitution de centralités fortes tant au sein des pôles que de l'ensemble des communes renforce la capacité à développer des services de qualité.
- C'est le moyen d'organiser les bons projets à la bonne échelle :
  - pour mieux déterminer les échelles pertinentes de coopération et de mutualisation des services en fonction des projets (principe d'emboîtement),
  - en tenant compte de la perméabilité du fonctionnement de ces bassins de vie entre eux et avec les territoires voisins.
- C'est également le moyen d'améliorer l'offre de transport et de mobilités en articulant différents modes de transport.

Organisation territoriale : Vannes agglo au sein de l'INTERSCOT



Organisation territoriale de Vannes agglo



RÉSEAU 'MULTIPOLAIRE'



Des bassins de vie en réseau autour du cœur d'agglomération et de 35 pôles relais (têtes de réseau) pour développer les bons projets à la bonne échelle, tant pour les projets de niveau métropolitain (économiques, touristiques, équipements, transport...) que pour les projets répondant aux besoins de proximité des habitants et entreprises.

Des bassins de vie qui permettent aussi de développer des projets coopératifs avec les territoires voisins (interscot...).

ORGANISATION DU RÉSEAU 'MULTIPOLAIRE'



Cœur d'agglomération renforcé



Pôles relais (Poëren, Theix & Elven)



Bassins de vie

Un parti d'aménagement qui facilite les échanges écologiques et l'accessibilité aux espaces de production primaires.

- ➔ Les connexions nécessaires au développement de la biodiversité :
  - sont développées tant dans l'espace agri-naturel ou l'agriculture joue un rôle clé, qu'en ville ou l'objectif est d'inviter la nature.
- ➔ L'accessibilité aux espaces de production primaire est un objectif qui s'inscrit dans le long terme :
  - pour préserver la fonctionnalité des espaces de production ou pour les reconquérir à terme (agriculture littorale, espaces conchylicoles en crise...).

Au-delà de l'accessibilité physique et de la prise en compte des besoins de proximité, c'est également l'élargissement des possibilités de choix pour les habitants du territoire et les acteurs qui doit être recherchée en prenant en compte les besoins et capacités financières.

- ➔ Une gestion des politiques sectorielles (économie, ressources, logements,..) qui favorise la diversité et la liberté de choix :
  - Développer l'agilité économique tant du point de vue de l'accompagnement immatériel que de l'accompagnement aux besoins en infrastructure (numérique, foncier..) et en immobilier.
  - Optimiser le fonctionnement écologique en facilitant les connexions nécessaires au développement de la biodiversité et à l'amélioration de la qualité des milieux et ressources.
  - Optimiser la liberté de choix pour les habitants tant au niveau de l'habitat que des mobilités.
  - Renforcer l'accès aux qualifications supérieures (université, écoles d'ingénieur...)

Un choix du niveau de croissance est déterminé pour que Vannes Agglo dispose d'une capacité à agir sur la qualité du développement et pour assurer la cohérence avec sa stratégie de développement économique.

- ➔ Se donner des marges d'accueil résidentiel au-delà du « point mort », limiter le vieillissement de la population et accueillir les actifs de toutes qualifications,
  - Les objectifs de logements doivent :
    1. prendre en compte le « point mort », c'est-à-dire le besoin en logement nécessaire pour le maintien de la population. Ce besoin est déterminé pour une part par des tendances lourdes liées au vieillissement, à la modification des modes de vie (divorces, décohabitation) et à l'attractivité du territoire pour les seniors.
    2. Accompagner l'objectif de population équilibrée dans sa structure et donc de nécessaire dynamisme économique qui vise à :
      - favoriser un rythme de création d'emplois soutenu (+ 21 / 22 000 emplois à 2030) plus proche de la période 99/2010,
      - accueillir des actifs de toutes qualifications, y compris supérieures en cohérence avec la stratégie de développement économique,
      - promouvoir une politique de logement diversifiée

permettant de maîtriser le desserrement résidentiel.

→ **Limiter la consommation d'espace :**

- Mettre en œuvre les objectifs définis par le PNR.
- Accueillir plus de 50% des besoins résidentiels dans l'espace urbanisé tout en favorisant des formes urbaines compatibles avec un cadre de vie attractif et cohérent avec l'identité territoriale
  - Un objectif de densité globale de 28 logements /ha, ambitieux mais raisonnable (28 logt/ha) pour la qualité du cadre de vie et décliné en différenciant communes et espaces au sein des communes pour des évolutions morphologiques plus denses mais cohérentes avec les espaces dans lesquels elles s'insèrent.

→ **En conséquence, un besoin estimé à environ 160 / 163 000 habitants à horizon 2030.**

La capacité d'accueil du territoire est optimisée par une politique de gestion et d'investissement qui donne une plus grande liberté d'action dans le temps.

Au-delà de la capacité d'accueil, le développement, les évolutions et la création de valeur des activités primaires (conchylicoles, agricoles et forestières..) sont dépendants de la qualité des milieux naturels et de la gestion de l'espace.

→ **le phasage de l'investissement et de l'action facilite la mise en oeuvre du projet qu'il s'agisse de :**

- la gestion de l'espace, avec les investissements liés à la politique foncière et de renouvellement urbain nécessaire,
- la gestion de l'eau et de l'assainissement, avec les investissements liés à la sécurisation notamment pour les périodes de tension et au renforcement des capacités de certains secteurs.

# 2

## LA DÉCLINAISON DE LA STRATÉGIE ET DES MOYENS DU PROJET DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES



Cette partie décline la stratégie, le mode de fonctionnement territorial et le parti d'aménagement du projet de Vannes Agglo au travers de chaque politique sectorielle entrant dans le champ de compétence du PADD.

1. Politique pour la gestion écologique, p.21
2. Politique de gestion des ressources environnementales et des risques, p.24
3. Politique de qualité paysagère, p.27
4. Politique d'urbanisme et de lutte contre l'étalement urbain, p.29
5. Politique économique, dont les activités primaires, p.34
6. Politique touristique, p.38
7. Politique du logement, p.42
8. Politique de transport et de déplacement, p.45
9. Politique pour les communications numériques, p.49
10. Politique pour les équipements structurants, p.50
11. Politique d'implantation commerciale, p.52
12. Politique énergétique, p.55

## 1

## Politique écologique

**Affirmer le rôle multifonctionnel d'une trame agro-environnementale et paysagère**

*La qualité et la dimension environnementale constituent des composantes majeures et indispensables au développement du territoire. La trame agro-environnementale exprime l'interdépendance entre les pratiques agricoles et les différents modes de gestion et d'aménager l'espace. Le territoire souhaite évoluer vers un modèle environnemental attractif, dynamique et vivant qui s'appuie sur deux piliers :*

- *La préservation des espaces naturels, ruraux et littoraux optimisant le fonctionnement écologique nécessaire à la biodiversité et l'amélioration de la qualité des milieux et ressources (eau potable, eau littorale,...) ;*
- *Le maintien et le développement des activités primaires terrestres et maritimes qui gèrent deux tiers de ces espaces et favorisent une qualité environnementale du territoire.*

➔ **Renforcer les ressources écologiques (Trame verte et bleue (TVB)), y compris dans l'espace urbain et les projets**

- **Offrir une vision élargie du réseau écologique visant la préservation de la biodiversité remarquable et ordinaire.**

La TVB doit être garante du déplacement des espèces de l'échelle locale à l'échelle régionale. Il s'agira donc de s'intégrer à des réflexions plus larges (SRCE, SCoT voisins) afin de rechercher la cohérence des démarches avec les territoires limitrophes et de s'inscrire dans une notion d'imbrication d'échelles. En effet, de nombreuses démarches en faveur de la reconnaissance des milieux naturels et littoraux se déclinent sur le territoire : Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, espaces gérés au titre de Natura 2000, Réserve Naturelle, SAGE du Golfe du Morbihan et ria d'Etel en cours de réalisation.

Il s'agira ainsi d'assurer la préservation de la TVB dans toutes ces composantes et ses fonctions pour le bon renouvellement des ressources nécessaires au développement : littoral, cours d'eau, zones humides, ressources bocagères et boisées, landes et milieux ouverts, en concertation avec les usagers du territoire et en cohérence avec l'image qualitative du territoire et au service de ses acteurs.

Pour cela, le projet de développement territorial vise à :

- **Partager les connaissances** sur la biodiversité remarquable et ordinaire pour mieux traduire la TVB à une échelle locale.
- **Assurer un principe d'association des acteurs locaux** le plus en amont possible à la définition de la TVB pour mieux articuler ses fonctions écologiques et harmoniser ses différents usages.
- **Tenir compte des éléments constitutifs de la TVB** (réservoirs et corridors écologiques).
- **Assurer les échanges et les continuités écologiques** : il s'agit de conforter les corridors fonctionnels de la TVB (continuité hydraulique pour une bonne circulation des espèces aquatiques, maillage bocager,

continuités forestières...) et de restaurer quand cela est possible les principales ruptures identifiées (notamment dans le cadre des aménagements linéaires) afin d'améliorer les échanges écologiques amont-aval (nord/sud, des balcons du Golfe au littoral) mais aussi est-ouest en lien avec les territoires voisins.

- **Agir pour une gestion adaptée et de valorisation économique des espaces** en fonction des différents milieux et de leur sensibilité écologique.
- **Conforter et développer la place de la nature en ville et intégrer la nature à l'espace urbain**

**Les espaces verts « utiles », seront privilégiés et révélés au sein d'une « trame verte » urbaine** en contre partie d'une plus grande densité bâtie, mais aussi comme espaces valorisants et offrant une qualité de vie aux habitants :

- un « dedans-dehors » par des paysage et espace publics urbains de qualité en relai de l'espace privé,
- des espaces d'accompagnement du bâti favorables au rafraichissement naturel,
- une gestion adaptée du pluvial et espaces soumis aux risques inondation,
- des espaces proposant des pratiques spécifiques (par exemple des jardins vivriers, une trame bocagère urbaine avec un maillage de liaisons douces associé,...)

L'étude des composantes environnementales doit constituer une **base de réflexion pour la localisation des zones d'extension** de l'urbanisation afin de respecter le principe « éviter-réduire-compenser ». **Les principes de continuités** à l'échelle opérationnelle seront déclinés **dès la conception des projets**, y compris pour les zones de développement économique proposant ainsi des aménagements « sur-mesure » intégrant le bocage, les cours d'eau, les zones humides,... Il s'agira d'assurer une bonne gestion de ces éléments dans le temps.

- ➔ **Développer des services au cadre de vie accessibles par tous (tourisme, loisirs..) pour mieux impliquer les espaces de l'arrière-pays**

Il s'agira de porter une vision dynamique et vivante de la trame agro-environnementale du territoire. Le rôle de gestion environnementale des activités primaires est à soutenir et affirmer (prairies, marais, valorisation économique de la forêt et du bocage). Une mixité des usages compatibles avec la sensibilité des milieux sera encouragée, car elle est garante du maintien de la biodiversité sur le territoire.

La trame agro environnementale constitue un support de liens Sud/Nord depuis les communes du littoral attractives vers les communes de l'arrière-pays boisé (balcons du Golfe), par le déploiement d'itinéraires privilégiés (liaisons douces...) de découverte et de promotion des paysages du territoire de Vannes Agglo.

Les activités (agricoles, forestières) et les aménagements légers de valorisation à destination des loisirs et du tourisme, ou liés à l'information du public seront favorisés au sein de la trame en compatibilité avec les objectifs de protection et de gestion adaptée des milieux naturels (gestion maîtrisée de la fréquentation du public...).

- ➔ **Associer les activités primaires à la mise en valeur environnementale du territoire**

- Les activités primaires professionnelles (agricole, conchylicole, pêche et forêt) constituent des activités économiques importantes. Elles donnent une véritable authenticité et une attractivité au territoire. Préserver les conditions d'exercice et de renouvellement de l'ensemble des activités primaires est donc nécessaire. Les actions à mener s'inscriront ainsi dans l'objectif d'une protection ciblée et adaptée de l'espace (y compris maritime et littoraux) et de l'appareil productif des activités primaires au regard de leur vulnérabilité et de leurs besoins d'évolution. Notamment, il s'agira d'encadrer les changements de destination des bâtis agricoles et conchylicoles professionnels mais aussi de permettre la création de nouvelles entreprises... Ces actions viseront à faciliter la valorisation des productions locales dans leur diversité.
- Ce territoire très attractif doit concilier le développement urbain avec la préservation des espaces naturels et agricoles. Pour y parvenir l'équilibre et la gestion économe des espaces prend tout son sens, et sera décliné dans toutes les facettes de l'aménagement du territoire : habitats, équipements, infrastructures, zones d'activités et loisirs.
- La forte mosaïque et densité des usages sur ce territoire, amène à rechercher une rationalisation et une optimisation des espaces. Les orientations conduiront notamment à organiser, et poursuivre le renouvellement de certains espaces (friches agricoles, friches urbaines, agriculture de loisir...). Elles conduiront aussi à renforcer la cohabitation entre les différents usagers du territoire en évitant les risques de conflit.

## 2

## Politique de gestion des ressources environnementales et des risques

**Intégrer une gestion durable des ressources environnementales dans les choix d'aménagement**

*Le développement du territoire s'accompagne d'une politique de gestion durable des ressources environnementales dans l'objectif d'améliorer la qualité des eaux et des milieux associés en cohérence avec l'image qualitative du territoire et au service des acteurs économiques qui s'appuient sur ces ressources (activités primaires, tourisme...).*

➔ **S'inscrire dans le respect des objectifs des SDAGE, SAGE et SMVM**

Document cadre et référence pour la gestion de la ressource en eau, le SAGE\* du Golfe du Morbihan-Ria d'Étel, en cours d'élaboration concerne la majeure partie du territoire. Le SCoT vise donc à l'application des mesures et actions définies par le SDAGE\* Loire-Bretagne et les SAGE du territoire dans un souci global de :

- Préservation des milieux aquatiques,
- Préservation de la qualité de l'eau,
- Gestion durable de la ressource en eau,
- Limitation de l'exposition aux risques inondation et submersion marine.

L'objectif du SCoT est aussi de faire vivre le SMVM\* du Golfe du Morbihan par une traduction territoriale du développement qui valorise et préserve le Golfe (sous ses composantes écologiques, économiques, paysagères, culturelles...), mais aussi en impliquant les liens avec les secteurs amont de Vannes Agglo pouvant contribuer à cet valorisation et cette préservation (politiques paysagère, écologique, de maîtrise des pollutions...).

\*SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

\*SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des EAUX

\*SMVM : Schéma de Mise en Valeur de la Mer.

➔ **Préserver la ressource en eau, support de nombreux usages**

Élément fondateur et fédérateur du territoire, la ressource en eau très présente permet de multiples activités. Dans cet objectif, le SCoT veillera au maintien de ces usages dans les meilleures conditions au travers d'une approche de Gestion Intégrée des Zones Côtières :

- Permettre le fonctionnement pérenne des activités liées aux eaux littorales : la conchyliculture, la pêche à pied, la pêche, le tourisme, la baignade ...
- Permettre les activités liées aux eaux continentales : la pêche, l'alimentation en eau potable ...

➔ **Poursuivre une gestion économe et partagée de la ressource en eau**

Le maintien sur le long terme de bonnes conditions d'alimentation en eau potable est essentiel tant pour le développement de Vannes Agglo que pour les autres territoires

avec lesquels il partage des ressources communes (AQTA, Presqu'île de Rhuys,... - Réseau départemental Eau Du Morbihan).

Ainsi, afin de garantir ces bonnes conditions pour le développement futur, l'objectif de Vannes Agglo est d'optimiser l'utilisation et la gestion de la ressource en eau potable :

- Renforcer la coordination des acteurs de l'eau pour mieux assurer la sécurisation de l'accès à la ressource (interconnexions...), en prenant en compte les besoins de la stratégie de développement à l'échelle tant de Vannes Agglo que des territoires partageant des ressources communes (InterSCoT) ;
- Poursuivre les actions en faveur des économies d'eau ;
- Mettre en place des objectifs lisibles de développement résidentiels et économiques permettant aux différents acteurs d'anticiper les moyens de gestion et/ou de développement des approvisionnements ;
- Assurer une exploitation rationnelle de la ressource pour l'eau potable et compatible avec la préservation des milieux naturels associés.

L'intégration du changement climatique dans la stratégie d'exploitation et de partage de la ressource (périodes d'étiages plus marquées, sécheresse...) constitue aussi un objectif à mettre en œuvre sur le long terme (en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'eau).

#### ➔ Participer à l'amélioration de la qualité des ressources

L'atteinte du bon état écologique et chimique des masses d'eau représente l'un des objectifs principaux du SDAGE et des SAGE du territoire. Le SCoT entend également contribuer à l'amélioration de l'état des cours d'eau et des eaux souterraines. Il visera donc à :

- garantir la protection de la ressource, notamment des captages en eau potable par le respect des dispositions réglementaires liées aux périmètres de protection des captages,
- développer la connaissance des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides) et plus particulièrement du réseau hydrographique secondaire, peu connu mais essentiel pour la gestion quantitative et qualitative de l'eau ou pour la biodiversité,
- préserver les milieux participant à la reconquête de la qualité de l'eau : les zones humides jouent ainsi un véritable rôle épurateur de l'eau,
- porter une attention particulière aux cours d'eau en zone urbaine : le maintien d'une trame végétale permet ainsi la préservation voire le renforcement du rôle de continuité écologique de la trame aquatique,
- intensifier l'amélioration des systèmes d'assainissement existants et prévoir l'implantation des systèmes d'amélioration futurs pour :
  - adapter les capacités aux objectifs de développement du territoire,
  - assurer la fiabilité des réseaux de collecte et de traitement.
- développer les réseaux de coopération avec les autres territoires pour détecter les sources de pollution des cours d'eau le plus en amont possible et fixer des solutions curatives concertées,
- favoriser une gestion alternative des eaux pluviales,
- améliorer la qualité des eaux pluviales avant rejet, en intégrant notamment leur prise en compte en amont des projets urbains.

## Prévenir et s'adapter aux risques

*La gestion des risques contribue à la stratégie d'attractivité de Vannes Agglo : elle est indissociable de la qualité de vie élevée que le territoire entend offrir et elle participe de la pérennité des activités économiques qui doivent pouvoir trouver des conditions sûres de fonctionnement et de développement.*

L'objectif est d'assurer un mode de développement intégrant, en amont des projets d'aménagement, les risques et nuisances pour ne pas aggraver, voire pour réduire, l'exposition des personnes et des biens. Cet objectif appellera la mise en œuvre des principes suivants :

- adapter le niveau et la forme du développement de manière proportionné aux risques et nuisances et en fonction de l'état de leur connaissance ;
- intégrer les implications des Plans de Prévention des Risques sur l'aménagement du territoire pour faciliter leur mise en œuvre.

En outre, la présence marquée de l'eau sur le territoire entraîne une exposition localisée mais particulière au risque d'inondation terrestre et littorale (submersion). Dans un souci de gestion anticipée de ces risques, le SCoT fixe pour principes :

- la préservation des éléments naturels contribuant à la rétention des eaux en amont tels que les haies et les zones humides,
- la limitation de l'exposition des personnes et des biens au sein des zones inondables connues et des zones d'aléas dans le respect des Plans de Prévention des Risques,
- la réduction de l'imperméabilisation des sols, notamment par la promotion et la valorisation de la nature en ville,
- la prise en compte des enjeux liés au changement climatique notamment en matière d'évolution du trait de côte, mais aussi en préservant la qualité des espaces naturels côtiers (marais maritime, zones humides littorales...) qui jouent un rôle majeur de protection « naturelle » contre les phénomènes de submersion.

# 3

## Politique de qualité paysagère

### Développer des formes urbaines acceptables et cohérentes avec l'identité et le positionnement stratégique du territoire

*Le patrimoine paysager urbain et naturel de Vannes Agglo est un moteur de l'attractivité et de l'identité spécifique du territoire. Le mettre en valeur implique de développer une nouvelle proximité au paysage tant pour les habitants qui le côtoient que les touristes qui le découvrent. Cette proximité passe par la protection de la richesse patrimoniale héritée, la mise en place de points d'accès visuels, mais aussi par des formes urbaines et des architectures adaptées aux besoins de demain ouvertes sur l'environnement et appropriées à l'esprit des lieux.*

#### ➔ Favoriser une architecture contemporaine, innovante et singulière, empreinte d'identité

Il s'agira de veiller à une bonne intégration paysagère et urbaine des projets résidentiels et économiques et de privilégier une composition singulière. Cette composition recherchera un aménagement et des morphologies originales avec une inscription dans le quartier et en rapport avec l'environnement immédiat, afin de ne pas tomber dans l'anonymat de la ville. L'architecture issue de nouvelles formes plus compactes offrira en retour des ouvertures favorisant les liens au-dehors (balcon, rez-de-jardin, terrasses ...).

#### ➔ Protéger et valoriser le patrimoine architectural remarquable et vernaculaire

Le patrimoine bâti concourt à l'image de qualité du territoire. Au-delà de la protection des édifices protégés (Monuments historiques, Sites inscrits ou classés, AVAP), l'objectif est également d'identifier et préserver le patrimoine vernaculaire tout en permettant l'évolution ou la transformation du bâti. Dans ce cadre l'identification et la protection du patrimoine rural des bourgs, villages et hameaux en constituent un enjeu particulier.

#### ➔ Valoriser les sites et paysages en lien avec la Charte du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan

Il s'agira de mettre en valeur le grand paysage et les vues emblématiques sur le Golfe du Morbihan. Le PNR identifie :

- **Les structures paysagères** : les grandes unités paysagères répondent à des dynamiques particulières, certains bourgs « se rapprochent », favorisant les démarches intercommunales de prise en compte du paysage et du maintien de coupures vertes à long terme. Le Parc prévoit par ailleurs, l'élaboration de chartes paysagères multi-communales visant à traduire les principes communs en lien avec les acteurs locaux.
- Les « **grands ensembles paysagers emblématiques** » du territoire : dans ces espaces identifiés par le Parc, l'urbanisation doit y être maîtrisée et accompagnée d'une réflexion fine sur les franges urbaines et leur intégration dans le paysage.
- Les « **vues emblématiques** » du golfe : les communes s'engagent à inscrire dans les documents d'urbanisme ces ouvertures répertoriées.

De plus, la préservation du paysage de proximité passe par l'identification des cônes de vues sur des points focaux singuliers (ex : clochers d'église, patrimoine), le maintien des ouvertures visuelles et fenêtres sur la nature et l'espace agricole au sein des projets futurs.

➔ **Veiller à la qualité (visuelle) des entrées de ville**

La maîtrise de l'étalement urbain constitue un maillon essentiel de la préservation des paysages d'entrée de ville. Ainsi des coupures vertes et paysagères structurantes le long des axes pourront être identifiées.

Une attention particulière sera apportée au traitement des nœuds routiers et de l'effet vitrine le long des principaux axes. La maîtrise de la publicité sur les axes d'entrée constitue un défi à relever.

L'intégration paysagère des projets urbains et économiques nécessite la prise en compte de la topographie des sites dans la conception du projet et sa végétalisation. Les transitions ville /campagne seront soignées par exemple par le traitement paysager des nouvelles lisières urbaines (maintien du bocage).

Il existe également un enjeu de requalification et de reconquête paysagère des secteurs en mutation le long des axes d'entrée de ville (anciennes zones d'activités, gisement immobilier en mutation, secteurs délimités et peu denses).

# 4

## Politique d'urbanisme & de lutte contre l'étalement urbain

### Un maillage multipolaire articulé autour du Cœur d'agglomération

Vannes Agglo met en place un maillage multipolaire s'appuyant sur l'ensemble de ses communes. Articulé autour d'un cœur d'agglomération renforcé, ce maillage structure le développement de pôles et bassins de vie qui s'affirment pour organiser la fluidité du fonctionnement urbain, social et économique à l'échelle de tout le territoire.

➔ La multipolarité : Irriguer Vannes Agglo en services accessibles grâce à des pôles qui maintiennent une structuration forte du territoire et à une échelle de proximité favorisée par des bassins de vie dynamiques.

- **Le Cœur d'agglomération (Vannes, St-Avé, Séné, Plescop et Arradon) est le pôle structurant majeur du territoire.** Le déploiement de services métropolitains accessibles est essentiel à la stratégie d'attractivité de tout le territoire et pour le fonctionnement de l'axe Sud breton. Le Cœur d'agglomération assure ainsi le développement résidentiel et économique principal du territoire.

Séné, Arradon et St-Avé répondent aussi à des besoins de proximité de certains bassins de vie et communes :

- *Arradon (avec Ploeren) pour le bassin de vie Ouest (Baden, Larmor-Baden, Plougoumelen, le Bono, l'île d'Arz et l'île aux Moines).*
- *St-Avé pour les communes de Monterblanc et Meucon.*
- *Vannes pour l'île d'Arz.*

- **Theix, Elven et Ploeren, sont des pôles structurants relais du Cœur d'agglomération qu'ils appuient en constituant des centralités fortes.** Ils jouent ainsi le rôle de tête de réseau pour irriguer densément le territoire en services et organiser avec le Cœur d'agglomération la diffusion des moyens de mobilité.

Leur renforcement permet ainsi de soutenir la vitalité des bassins de vie en gérant mieux à cette échelle les besoins de proximité et les niveaux de services appelant des mutualisations :

- *Theix : Bassin de vie Sud (Le Hézo, Noyal, Surzur et la Trinité-Surzur).*
- *Elven : Bassin de vie Nord Est (Trédion, St-Nolff, Treffléan, Sulniac. Sulniac entretient aussi des liens de proximité avec Theix et Questembert.*
- *Ploeren : Bassin de vie ouest (Baden, Larmor-Baden, Plougoumelen, le Bono, l'île d'Arz et l'île aux Moines).*
- *Monterblanc et Meucon (cf. ci-avant).*

**Elven est amené à jouer un rôle majeur pour renforcer la structuration de Vannes Agglo au nord est, en cohérence avec la stratégie de déploiement du maillage économique sur l'axe Vannes/Rennes et pour mieux accompagner les liens fonctionnels avec Questembert.**

Le renforcement de Theix et Ploeren contribue à mieux positionner et articuler le développement de Vannes Agglo avec Auray, Muzillac et la Presqu'île de Rhuy : mobilités, niveau de services, accessibilité littorale, équipements de proximité...

L'ensemble des communes de Vannes Agglo est ainsi conforté dans une logique de fonctionnement et de proportionnalité du développement qui préserve les spécificités communales et maintient une structuration forte du territoire.

➔ **La multipolarité : Renforcer l'ensemble des centralités des communes de Vannes Agglo.**

- Le renforcement de l'ensemble des centralités des communes n'est pas une déconcentration du développement mais organise une élévation et une densification de services plus accessibles et plus proches des besoins pour mettre en place des échelles de vie :
  - réintroduire des fonctions économiques dans le tissu urbain existant,
  - améliorer la proximité aux services tant pour les habitants que pour les entreprises (notamment les services aux entreprises associés au développement des parcs d'activités),
  - déployer des moyens de mobilités.
- En outre, les communes du Cœur d'agglomération sont irriguées par plusieurs centralités de quartier (Le poulfanc, Tohannic, Beausoleil, Fourchène, conleau...) qui ont vocation à se renforcer en appui du développement des centres historiques (cf. ci-après « un urbanisme intense et de proximité » et la politique de Transport et de déplacement, notamment).

### Une consommation foncière modérée et performante

*Le projet implique des objectifs prioritaires pour lutter contre l'étalement urbain afin que l'organisation et les perspectives de développement fixées par Vannes Agglo se réalisent avec maîtrise et équilibre tout en tenant compte des capacités et fonctionnements différents des secteurs du territoire.*

- Le développement futur est **aiguillé dans les enveloppes urbaines existantes** à hauteur de 50% pour le résidentiel et de 70 % pour les activités économiques et commerciales (y compris parcs économiques).
- « L'agilité économique » permet d'optimiser le foncier et l'immobilier économique au mieux des besoins des entreprises ;
- La gestion économe de l'espace amène à **ne pas consommer plus de 610 ha en extension entre 2016 et 2030** pour le développement résidentiel et économique, soit un rythme moyen d'environ 44 ha/an sur cette période. Cette surface maximale est compatible avec les objectifs du PNR du Golfe du Morbihan et répond à un objectif de réduire par 3 la consommation d'espace par rapport à celle observée entre 2003 et 2012 (137 ha/an - donnée actualisée sur la base d'un travail avec le service SIG de la DDTM).

## Un urbanisme intense et de proximité

*L'objectif est de faire vivre un autre modèle de développement où l'échelle de proximité et l'intensité urbaine sont au service d'une qualité de vie élevée, d'une accessibilité accrue aux fonctions métropolitaines et d'activités primaires préservées.*

➔ Optimiser en priorité le tissu urbain existant pour développer de nouvelles capacités de productions urbaines réintroduisant des fonctions économiques, favoriser les services métropolitains et mettre en valeur le patrimoine urbain de Vannes Agglo :

- **Prioriser le développement dans les enveloppes bâties existantes** en valorisant les différents gisements de foncier (dents-creuses, cœurs d'îlots non bâtis, Bimby,...) et en cohérence avec la politique du PNR du Golfe du Morbihan.
- **Intensifier les densités urbaines**, avec des morphologies adaptées au cadre d'implantation, pour développer ou faire émerger des centralités complètes à leur échelle :
  - Les centres des bourgs et villes, avec un objectif de renforcer leur offre commerciale et de services de proximité accessibles depuis les secteurs d'habitat périphériques.
  - Des centralités de quartier dans le Cœur d'agglomération fonctionnant en cohérence avec les centres historiques (le Poulfanc, Tohannic, Beau Soleil, Fourchene, Conleau...), et intégrant les besoins et liens possibles avec les parcs d'activités limitrophes.
  - Le secteur gare de Vannes, et les nœuds de transports d'échelle locale à développer (centralités du Cœur d'agglomération, parkings relais...), avec un objectif d'assurer une gestion des flux pacifiée compatible avec le maintien d'espaces publics attractifs.
  - Identifier les secteurs où les mutations peuvent se réaliser facilement grâce aux acteurs privés. Il s'agit ici d'accompagner le Bimby (densification par division de parcelles) :
    - En adaptant les règles d'urbanisme pour favoriser la constructibilité à la parcelle ;
    - En accompagnant par l'animation les porteurs de projet.
- **Renforcer un processus de renouvellement urbain** en priorité à Vannes et dans le Cœur d'agglomération.

Ce processus implique de reconnaître le gisement potentiel de terrains mutables (à court et long terme) et de hiérarchiser sa reconversion avec des enjeux de phasage de l'aménagement et de la programmation des typologies de logement :

- Identifier les secteurs qui nécessitent une approche d'ensemble et/ou une intervention sur foncier pour organiser l'aménagement :
  - Au-delà de l'urbanisme (Orientations d'Aménagement et de Programmation des PLU), il s'agit alors de se donner les moyens de réaliser des opérations d'aménagement et de construction.
  - Accompagner les besoins de mutation morphologique du bâti pavillonnaire qui ne répond plus à la qualité attendue par les habitants.
- Hiérarchiser les opérations au regard des enjeux de financement et du rôle d'effet levier que certaines opérations peuvent avoir sur le quartier :
  - Le retour sur investissement d'opérations en extension peut permettre aussi de contribuer à financer celles en

renouvellement urbain...

- La bonne insertion dans le marché des produits immobiliers doit conduire à maîtriser le coût du foncier de manière différenciée pour éviter que certains types de logements par leur prix de sortie soient hors marché).
    - Diversifier les typologies d'habitat et les ambiances de vies, en développant une réflexion sur l'offre en logement intermédiaire notamment dans le Cœur d'agglomération,
    - Favoriser la régénération du tissu urbain en poursuivant la réhabilitation du bâti ancien, précaire et vacant (essentiellement à Vannes).
    - Engager la mobilisation et la reconversion des sites militaires et friches urbaines.
- ➔ Développer des formes urbaines plus denses, mais appropriées au territoire et compatibles avec un cadre de vie de qualité :
- **Promouvoir une architecture avec des ouvertures** (balcon, rez-de-jardin, terrasse) pour procurer des ambiances de vie imprégnées du paysage local tout en préservant l'individualité des espaces de vie des ménages.
  - **Développer une composition urbaine singulière qui s'inscrit dans le quartier :**
    - Varier la densité bâtie en fonction non seulement des communes mais aussi des secteurs d'implantation urbain au sein même de la commune. Il s'agit tout en densifiant de s'adapter à l'identité des lieux et à se raccrocher au fonctionnement et à la morphologie du site (gabarit et implantation de la construction par rapport au bâti voisin et à l'organisation de la rue...).
    - Définir des plans d'aménagement même pour les petits îlots pour mieux valoriser et insérer les nouvelles constructions dans le quartier (un terrain d'angle entre le centre bourg et un secteur pavillonnaire,...).
  - **Développer la nature en ville en contre partie d'espaces urbains plus denses** et offrir ainsi une « nature utile / praticable » par les habitants en relais de leur cadre privé : jardins paysagers avec des espaces de convivialité, espace avec une vie écologique, petits boisements contribuant à la régulation thermique, mail planté avec parcours sportif, jardins partagés ...
- ➔ Privilégier les extensions urbaines en lien avec les centres et recherchant un prolongement spatial cohérent avec le tissu urbain existant, dans le respect de l'économie et de la fonctionnalité des activités agricoles, forestières et liées à la mer (conchyliculture, port...).

### Un urbanisme littoral valorisant l'identité du Golfe du Morbihan et déployant la dimension maritime de Vannes Agglo

*Soutenir et valoriser le fonctionnement des activités maritimes, des îles et espaces riverains du Golfe implique des objectifs de développement qui préservent les spécificités de l'espace littoral et organisent les liens fonctionnels avec l'ensemble de Vannes Agglo pour mieux gérer la capacité d'accueil.*

➔ Préserver et valoriser les aménagements nécessaires aux activités liés à la mer.

- Accompagner l'aménagement des ports et cales en intégrant les besoins en termes de fonctionnement logistique (fonction commerciale du port de Vannes, points de débarque / décharge...), d'espaces de production liés à la pêche et la conchyliculture (bâtiment de stockage, filière courte...) et d'organisation des différents usages notamment touristiques et de loisirs en tenant compte de leur saisonnalité (plaisance/port à sec,...).
- Poursuivre la valorisation des ports en zone urbaine comme centralité, au travers d'aménagements d'espaces publics conviviaux et favorisant le maintien et le développement de services.
- Améliorer les interfaces entre espaces urbains et les espaces utilitaires des activités primaires et nautiques (gestion des accès, organisation des flux, intégration paysagère des aires de stockage...).
- Etre en veille sur les risques de mutation du bâti utilitaire des activités primaires afin de maintenir de l'appareil productif sur le long terme et favoriser la mise en place d'une politique de reconversion des terres-pleins et bâtiments abandonnés.
- Protéger la vocation des zones conchylicoles en mer sur le long terme.

➔ Valoriser l'identité et l'ambiance maritime :

- En ayant une gestion paysagère plus concertée et unifiée des lisières urbaines, du patrimoine et des accès mer : traitement végétal des entrées de ville, valorisation des architectures et du petit patrimoine maritime, unification des signalétiques, organisation de cônes de vue accessibles depuis les voies et espaces publics, continuité des liaisons douces entre communes...
- En organisant un développement mutualisé et solidaire des services entre les îles et les secteurs côtiers pour mieux répondre à la diversité des besoins de proximité.
- En poursuivant le déploiement d'équipements culturels et de loisirs autour du thème maritime et de l'identité du Golfe du Morbihan (randonnée, événementiel, histoire,...). Ce réseau recherche les liens avec les territoires voisins (AQTA, Presqu'îles de Rhuys, Arc Sud Bretagne) et le développement d'une offre pour des pratiques désaisonnalisées.

➔ Préserver la capacité d'accueil sur le long terme.

- Renforcer la lutte contre les pollutions des milieux aquatiques continentaux et marins (équipements d'assainissement, détections en amont des pollutions ponctuelles...) en s'appuyant sur des coopérations territoriales autour du Golfe (AQTA, Presqu'île de Rhuys) et amont/aval (bassin versant du Penerff/Arc Sud Bretagne, de la Rivière d'Auray/Aqta & CC du Loc'h, ... ).
- Améliorer la maîtrise et la coexistence des différents flux par une organisation en amont des moyens de mobilités s'appuyant sur un espace élargi : les îles, la côte et l'espace rétro-littoral jusqu'à la N165.

Le SCoT prend en compte les modalités d'application de la loi littorale en intégrant comme éléments de la capacité d'accueil, les enjeux d'adaptation aux changements climatiques (Xynthia, gestion des espaces proches du Rivage, évolution du trait de côte...).

## 5

## Politique économique, dont les activités primaires

## Redéployer le modèle économique pour mieux valoriser les économies productives et résidentielles

*Tout en s'appuyant sur son économie résidentielle vigoureuse (commerce, artisanat...), la stratégie économique de Vannes Agglo vise à fortifier les secteurs industriels et primaires et à déployer, en synergie, les fonctions productives innovantes et à haute valeur ajoutée dans le prolongement des actions de VIPE.*

*Cette stratégie implique d'organiser les conditions à la fois de préservation des ressources du territoire (maritime, qualité de l'eau, terres agricoles...), mais aussi de développement des appareils productifs au travers du soutien à l'Université et du développement des services aux entreprises (et autres fonctions supports : labellisations, réseaux d'entreprises, coopérations ...).*

*Elle implique aussi de :*

- *développer une « agilité économique » pour offrir dans de bref délais des sites d'implantation de qualité répondant aux besoins différents des entreprises et au plus près des services et infrastructures qu'elles utilisent. Cette agilité répond aussi à une logique de gestion maîtrisée des flux et d'utilisation optimisée de l'espace, en cohérence avec l'organisation du territoire.*
- *Coopérer avec l'InterSCoT afin de mieux répartir les espaces économiques majeurs pour répondre de manière efficiente aux demandes d'implantation et à la dynamique de développement d'un bassin de vie élargi.*

#### ➔ Protéger et développer les secteurs industriels et primaires...

Les activités primaires et industrielles sont des points forts de Vannes Agglo. Cette base productive permet au tissu économique du territoire d'être diversifié et résilient. Son dynamisme passe par la protection de l'existant mais aussi par une attractivité renforcée.

- **Les activités primaires**, agriculture, pêche, conchyliculture, sylviculture sont des activités économiques importantes contribuant à donner une véritable identité à ce territoire. Vannes Agglo agit pour permettre la création, le maintien, le développement et la transmission de ces entreprises. Le soutien et le développement de la performance économique des activités primaires passent par :
  - Une protection ciblée et adaptée de l'espace (foncier agricole, zones conchylicoles, espaces naturels, maritimes et forestiers) et de l'appareil productif des activités primaires au regard de leur vulnérabilité et de leurs besoins d'évolution. Il s'agit de faciliter le fonctionnement des sites de production (circulation d'engins de grand gabarit, aménagements parcellaires, chemins d'exploitation, accès aux ports et aux cales, maintien des points de ravitaillement, logement des chefs d'entreprises et salariés à proximité des sites de production...).
  - Accompagner le développement des exploitations professionnelles et économiquement viables notamment dans les espaces péri urbains et littoraux en définissant une politique d'aménagement et d'accessibilité au foncier.
  - Favoriser la diversité des entreprises afin de capter les opportunités du territoire (mode de production et de commercialisation). La diversification des entreprises sera appuyée en faveur de nouvelles productions, de nouvelles activités (tourisme notamment), de

- production énergétique renouvelable (filière locale bois/énergie, méthanisation, énergie solaire...).
- Améliorer la qualité des eaux et des milieux associés en cohérence avec l'image qualitative du territoire et au service des acteurs économiques qui s'appuient sur ces ressources. Adapter la capacité d'assainissement aux objectifs de développement.
- Valoriser les productions locales issues des activités primaires au travers de démarches de promotion (image, « label »...), conduira aussi à conserver l'authenticité du territoire et à renforcer les liens avec la population, notamment l'emploi.
- Donner la possibilité de créer des espaces pour la vente directe et les filières courtes et des vitrines ou showroom pour les activités primaires.
- **Les activités industrielles** sont accompagnées dans leur fonctionnement et dans leur développement. La présence à proximité du territoire de capacités logistiques pour le transport de la production locale et le développement de son activité commerciale est un enjeu à l'échelle de l'InterSCoT.
  - Eviter le développement de contraintes supplémentaires sur les sites industriels existants et la mixité subie avec le tissu urbain. Préserver les activités de la filière nautisme, en maintenant les points d'accès à la mer pour les entreprises.
  - Ouvrir les espaces nécessaires aux redéploiements ou aux implantations d'activités industrielles nouvelles, sur des sites adaptés situés en dehors des zones urbaines et sur les principaux axes routiers du territoire.

➔ ... en synergie avec le développement des fonctions R&D et services productifs à haute valeur ajoutée

Le développement des filières innovantes (agroalimentaire, nautisme, numérique, biotechnologies) de Vannes Agglo et l'implantation d'activités liées à l'innovation et à l'économie de la connaissance passent par un renforcement de la visibilité du territoire et de ses fonctions métropolitaines.

- **Le développement des activités à haute valeur ajoutée** s'appuie sur une politique d'attractivité et de visibilité à la fois pour les entreprises et les ressources humaines.
  - Préserver le cadre de vie et faciliter l'accueil de la population.
  - Définir une image économique de « territoire innovant » cohérente avec la stratégie de VIPE. Cette image contribue au dynamisme démographique et à l'attractivité pour les entreprises. La politique de communication sera conjuguée à la clarification de l'image touristique afin de mieux capitaliser sur les points forts du territoire.
  - Intégrer au sein du projet de Pôle d'Echange Multi-modal (PEM) une capacité d'accueil pour les entreprises et une offre immobilière de bureaux.
- **Les activités tertiaires** nécessitant des espaces de travail importants en termes de foncier et d'immobilier sont dirigées en priorité sur les parcs d'activités et intégrées au plus près des espaces urbains et des axes de transport.
  - Adapter l'offre foncière aux besoins des activités tertiaires. Les nouveaux parcs d'activités à vocation tertiaire doivent être concentrés sur le Cœur de l'agglomération pour accueillir les grandes unités et offrir une capacité pour les immeubles de bureaux.
  - Intégrer au sein du centre-ville et des centres-bourgs les activités compatibles avec le tissu urbain.

- En lien avec le développement des activités à haute valeur ajoutée, l'implantation de l'Université Bretagne-Sud sur le territoire est renforcée. L'UBS permet au territoire de disposer des ressources humaines, des formations et des compétences nécessaires à l'émergence de filières innovantes.
  - Coopérer avec l'UBS afin d'affirmer son rôle de pôle de formation supérieure du territoire et l'intégrer au plus près du tissu économique.
  - Accompagner les étudiants en termes de logement et de déplacement.
  - Accompagner l'UBS dans la recherche de locaux au sein du tissu urbain.

#### ➔ Renforcer l'économie résidentielle, au cœur de l'espace urbain et des centralités

Les activités résidentielles, liées à la satisfaction des besoins des résidents en termes de services et de logement, sont majeures pour Vannes Agglo. Leur dynamisme est au cœur du développement économique du territoire.

- **Les activités artisanales** (second œuvre, artisanat pour la maison) et les petites unités commerciales (cf. politique commerciale) dédiées principalement au marché des particuliers sont réparties sur le territoire pour desservir les pôles de population de façon équilibrée. Leur développement passe par l'ouverture d'espaces dédiés pour l'artisanat et par une meilleure intégration au tissu urbain.
  - Offrir les capacités foncières nécessaires avec de nouveaux parcs à vocation artisanale. Leur répartition sur le territoire en bordure des centres-bourgs doit être équilibrée afin de favoriser l'implantation cohérente avec les besoins de la population à proximité et avec un phasage étalé dans le temps évitant la concurrence entre parcs.

#### ➔ Répondre de manière réactive aux besoins des acteurs économiques et organiser la fluidité de leur parcours

Vannes Agglo ambitionne de maintenir une croissance soutenue sur son territoire, avec la création de 21 à 22 000 nouveaux emplois entre 2016 et 2030.

- Vannes Agglo maintient la proximité entre sa politique de développement économique et les réalités du tissu économique. Le développement des nouveaux parcs d'activités répond de façon souple et pragmatique aux besoins exprimés par les entreprises.
  - Compte tenu des objectifs de création d'emplois et de développement économique, de nouveaux parcs d'activités en plus des disponibilités restantes à date d'arrêt du SCOT sont nécessaires pour accompagner le développement de Vannes Agglo. Les principes de localisation des parcs d'activités sont :
    - Pour les parcs à vocation industrielle, en dehors des zones urbaines et sur les principaux axes routiers du territoire dont notamment Elven au Nord,
    - Pour les parcs à vocation artisanale, une répartition équilibrée sur le territoire afin de favoriser l'implantation harmonieuse, mais avec un timing étalé dans le temps évitant la concurrence entre parcs,
    - Pour les parcs à vocation tertiaire, une concentration sur le Cœur de l'agglomération pour les grandes unités et des possibilités pour des immeubles de bureaux. Les activités compatibles avec le tissu urbain mixte seront dirigées en priorité au sein du centre-ville et des centres-bourgs.

- Collaborer avec l'InterSCoT pour permettre une mise en réseau pour les besoins de redéploiement et d'implantation, afin de rediriger les demandes non couvertes sur les différents territoires.
- L'amélioration des infrastructures de communication et de transport renforce la compétitivité des entreprises et du territoire.
  - La qualité des infrastructures de communications électroniques haut débit est maintenue à un niveau élevé, avec un maillage du territoire et un accès dans les meilleures conditions possibles pour les particuliers et les entreprises.
  - Les infrastructures de transport ferroviaire, avec l'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse, sont une priorité pour Vannes Agglo. Le PEM permet de faire le lien avec les pôles d'activités répartis sur le territoire mais aussi, avec l'aéroport de Vannes, de créer un réseau de modes de déplacements facilitant l'accessibilité pour les entreprises.

## 6

## Politique touristique

## Une pluralité d'atouts touristiques à valoriser dans le cadre d'une destination touristique Golfe du Morbihan

L'objectif est d'affirmer l'image touristique de Vannes Agglo dans un espace Morbihannais multi-faces et de prendre ainsi appui sur ce positionnement pour déployer l'activité touristique du territoire et lui faire jouer un rôle amplificateur sur l'attractivité économique et résidentielle qu'entend développer le SCoT. Cet objectif implique d'organiser la pluralité des vocations touristiques de Vannes Agglo en fonction des espaces du territoire et des échelles de coopérations internes et externes.



Tourisme littoral avec le Golfe du Morbihan, le PNR et AQTA

Tourisme d'affaires en lien avec la stratégie de développement économique qui intègre la complémentarité avec les pôles économiques de la dynamique sud bretonne

Le tourisme vert, patrimonial et culturel

➔ **Accroître la notoriété du territoire et organiser la gouvernance de la destination touristique**

Le territoire Vannes Agglo affirme une image cohérente avec ses atouts et complémentaire avec les zones d'affluence touristique balnéaires proches.

- Vannes Agglo se démarque au sein de sa destination touristique. La définition d'une image touristique s'appuie sur une politique de communication transversale avec toutes les facettes du territoire (économie, tourisme, urbanisme,...).
  - Affirmer la place de Vannes Agglo au sein de la destination Golfe du Morbihan avec une image touristique propre et complémentaire de celle des zones d'affluence touristique balnéaires des territoires voisins.
  - Définir une stratégie de marketing territorial et une communication « intégrée » et cohérente, à même d'imposer une image forte et unique du territoire auprès de différents types de prospects et interlocuteurs (touristes, habitants, entreprises, investisseurs potentiels, ...).
  - Favoriser l'émergence d'événements phares, emblématiques de la destination.
  - Associer la population locale et les entreprises à la promotion touristique du territoire (ambassadeurs du territoire, visites d'entreprises, ...).
  - Agir en lien avec l'InterSCoT pour mieux coordonner les actions de communications et renforcer la gouvernance.

➔ **Développer une offre touristique diversifiée et durable**

Vannes Agglo agit pour favoriser le développement d'une offre touristique de qualité, variée et permettant un rééquilibrage entre le littoral et l'intérieur.

- Développer une offre touristique durable, respectueuse du territoire et de ses valeurs, favorisant un développement harmonieux du territoire.
  - Tourisme littoral avec le Golfe du Morbihan, le PNR et le Pays d'Auray.
  - Tourisme d'affaires en lien avec la stratégie de développement économique qui intègre la complémentarité avec les pôles économiques de la dynamique sud bretonne.
  - Le tourisme vert et patrimonial/culture avec une histoire riche (Unesco/Mégalithes, patrimoine architectural et culturel, patrimoine urbain de la ville de Vannes) et un environnement préservé (PNR, espaces emblématiques : forêt de Trédion, Landes de Lanvaux...).
  - Faire émerger des pôles majeurs sur des thématiques complémentaires : les îles, les sports aériens, le golf, équipements de loisirs.
- Capter les flux notamment à destinations des presqu'îles pour irriguer le territoire
  - Renforcer les parcours touristiques adaptés à un tourisme vert (chemin de randonnée, liaisons douces avec le cœur de l'agglomération et l'InterSCoT).
  - Développer des produits de découverte du territoire (mise en réseau des initiatives, création d'espace de découverte et de partage).
  - Améliorer l'accessibilité et la visibilité des principaux sites et espaces touristiques (espace de stationnement et aménités en bord de sites, signalétique renforcée et homogène).
- Poursuivre et encourager le développement des filières touristiques prioritaires renforçant l'image de la destination :

- La filière nautique, en favorisant en particulier l'apprentissage de pratiques diversifiées et la découverte du milieu et du patrimoine maritime.
  - La randonnée sous toutes ses formes, en créant des itinéraires thématiques en boucle de façon cohérente et continue sur l'ensemble du territoire de l'agglomération et en favorisant l'interprétation du patrimoine, en particulier grâce aux moyens numériques. Le développement de gîtes d'étape à proximité des itinéraires de randonnée contribuera à la création de produits touristiques autour de cette thématique.
  - Toute filière bénéficiant d'un ancrage fort dans les spécificités du territoire et permettant de faire émerger des pôles majeurs susceptibles de renforcer l'attractivité du territoire (les sports aériens, le golf, ...).
- Développer une offre d'hébergement marchand diversifiée et de qualité sur l'ensemble du territoire
    - Favoriser la montée en gamme et la compétitivité des établissements, en particulier dans l'hôtellerie traditionnelle, le camping, les chambres d'hôtes, ...
    - Renforcer le développement des capacités en termes de gîtes et chambres d'hôtes dans l'intérieur du territoire afin d'associer toutes les communes à la dynamique touristique et développer le tourisme vert et patrimonial
    - Encourager le maintien de la capacité d'hébergement existante, notamment la petite hôtellerie familiale et les centres de vacances, en évitant leur transformation en logement privé.
    - Favoriser un accueil chez l'habitant de qualité dans les secteurs n'ayant pas la capacité à développer une offre marchande suffisante
    - Encourager le développement des modes d'hébergement destinés aux jeunes, aux familles, aux personnes handicapées et au personnel saisonnier
  - Identifier, protéger et valoriser le patrimoine architectural, culturel et naturel emblématique du territoire : les mégalithes, le patrimoine maritime, les sites naturels, ... Eviter en particulier la disparition de ce patrimoine, parfois non protégé et mal connu, à l'occasion d'opérations d'extension ou de densification urbaine.

#### ➔ Etendre la saison touristique

L'amélioration de la desserte du territoire (ferroviaire et aérienne) ouvre des possibilités pour augmenter la fréquentation touristique en dehors des périodes de haute saison.

- Le potentiel supplémentaire généré par une meilleure accessibilité permet de développer une offre en courts séjours.
  - Organiser le lien en termes de transport entre le PEM et les territoires de l'agglomération afin de faire bénéficier tous les acteurs de l'arrivée de la LGV.
  - Développer la diversité et la complémentarité entre tourisme et activités sportives, notamment la plaisance, et de loisirs sur le territoire.
  - Mettre en réseau les différents acteurs pour offrir des produits et parcours nouveaux dépassant la simple excursion à la journée.
  - Améliorer la visibilité des événements à portée touristique et en développer de nouveaux (fêtes, manifestations culturelles, salons).

La réduction du temps d'accès depuis les métropoles, grâce notamment à l'arrivée de la LGV en 2017, ouvre des opportunités pour un élargissement de la saison touristique sur la base de nouveaux couples produit-marché :

- Le développement des courts séjours, encouragé en particulier avec le projet de classement des mégalithes et le développement du PNR :
    - Organisation des déplacements doux à partir des portes d'entrée du territoire (inter-modalité à partir de la gare, ...).
    - Création d'une offre de séjours packagés thématiques autour de la découverte du patrimoine et des pratiques sportives et ludiques.
  - Le développement du tourisme d'affaires sous ses différentes facettes :
    - L'activité congrès et salons, qui nécessitera une adaptation des équipements actuels :
    - Repositionnement et extension du Parc des expositions pour l'accueil des salons et gros événements.
    - Adaptation du Palais des arts et des congrès à la fonction congrès.
    - Une mise en réseau des salles publiques et privées pourrait également permettre de renforcer la capacité d'accueil.
    - L'accueil des séminaires d'entreprises à partir d'une offre packagée (hébergement/salle/activités de loisirs) valorisant le positionnement de la Destination : le Golfe du Morbihan, les îles, les lieux insolites ou patrimoniaux, ...

Un renforcement des liens avec les entreprises locales et leurs réseaux régionaux, nationaux et internationaux facilitera le développement de la notoriété de la destination d'affaires.
  - Le développement d'une offre de tourisme et loisirs de proximité à destination des clientèles urbaines et bretonnes alentour.
  - Le développement de l'ensemble des éléments précédents permet de renforcer l'attractivité du territoire pour le tourisme d'affaires mais des actions spécifiques sont aussi nécessaires.
    - Améliorer les infrastructures (Chorus, Palais des Arts) pour mieux répondre à la demande en termes de salons et congrès.
    - Donner plus de visibilité à l'offre pour les séminaires, en lien avec le renforcement des capacités d'hébergement.
- ▲ Organiser la gouvernance de la destination touristique
- Sur le territoire de Vannes agglo :
    - Mettre en réseau les partenaires publics et privés pour développer une offre compétitive, durable et de qualité.
    - Développer une capacité d'ingénierie afin de faciliter le montage de projets innovants et différenciants.
    - Développer des moyens de promotion et de commercialisation mutualisés, en particulier en matière de tourisme d'affaires, à travers la création d'un Bureau des événements et des congrès, guichet unique de la Destination.
  - A l'échelle de la Destination Bretagne sud - Golfe du Morbihan, positionner Vannes agglo en tant que structure facilitatrice en partenariat avec la Région, AQTA, Lorient Agglomération et la Presqu'île de Rhuy, afin d'accroître la visibilité de la Destination.

## 7

## Politique du logement

**Assurer un développement continu et soutenu de l'offre de logements**

*Il s'agit de développer une offre de logements cohérente avec la stratégie économique et d'aménagement du territoire :*

- *Accueillir des actifs de niveau de qualification variés intégrant des fonctions métropolitaines.*
- *Diversifier l'offre de logements en fonction de son accessibilité économique et des besoins des différents publics, et maintenir cette diversité dans le temps. Prendre en compte les besoins spécifiques liés notamment au vieillissement démographique marqué.*
- *Assurer un rythme constructif continu et soutenu pour correspondre aux besoins du projet du SCoT.*
- *Développer l'offre de logements en cohérence avec l'organisation multipolaire du SCoT.*

➔ **Assurer les conditions d'une production de logements suffisante et répondant à l'organisation multipolaire du SCoT**

- Pour atteindre environ 160 /163 000 habitants à 2030 en tenant compte des tendances sociétales, il est nécessaire de construire autour de 20 300 nouveaux logements entre 2016 et 2030, soit une moyenne de 1 450 logements /an sur cette période.
- Cet objectif de population et de logement se décline selon les principes suivants :
  - Maintenir le poids que représente les pôles structurants dans l'armature urbaine du territoire (Cœur d'agglomération, Elven, Theix, Ploeren) afin de conserver une structuration forte de Vannes Agglo. Les pôles doivent pouvoir jouer leur rôle notamment par rapport à l'évolution des mobilités.
  - Phaser l'augmentation progressive de la production de logements :
    - une première phase 2016 - 2021, pour accompagner la sortie de crise (phase qui sera aussi précisée dans le cadre du PLH réalisé en parallèle du Scot).
    - Un seconde phase 2022 - 2030, pour déployer la production.

Ce phasage permettra aussi, conformément à la stratégie, de créer les conditions urbanistiques et opérationnelles pour une montée en puissance du renouvellement urbain.

➔ **Lancer une politique foncière active**

- Intensifier l'identification des gisements fonciers dans les centres urbains et les extensions du Cœur d'agglomération.
- Structurer la stratégie foncière relevant des enjeux communautaires et des enjeux communaux afin d'engager un processus de maîtrise foncière des sites prioritaires.
- Conventionner avec Foncier de Bretagne et/ou Vannes Agglo pour une acquisition et un portage foncier appropriés débouchant sur des opérations de

renouvellement urbain.

- Prioriser la reconquête spatiale et/ou foncière des secteurs de renouvellement urbain de Vannes pour atteindre les objectifs de construction en centre-ville, au cœur de l'agglomération.
- Mettre en place une politique publique d'acquisition de logements dans certains secteurs (pavillonnaire...) pour les mettre sur le marché du locatif et ainsi diversifier l'offre (ou maintenir cette diversité dans le temps).

➔ Permettre des parcours résidentiels ascendants mais aussi de l'accès multi-cible (social et libre en lien avec les qualifications et revenus des ménages)

- Diversifier la production de logements en intégrant dans le Cœur d'agglomération et la 1<sup>ère</sup> couronne (Meucon, Monterblanc, Ploeren, Plougoumelen, Saint-Nolff, Theix) des objectifs de logements à des prix permettant aux primo-accédants de s'en porter acquéreur. Ce point est essentiel à Vannes dont le foncier sera principalement issu du renouvellement urbain, donc complexe et coûteux à aménager.
- Prévoir une offre locative sociale soutenue et répondre aux objectifs de la loi SRU : maintenir ou atteindre un seuil de 20 % de locatifs sociaux pour résorber le déficit de locatifs sociaux à 2025 et répondre à la demande sur le long terme.
  - Organiser cette offre en prenant en compte les capacités de desserte en transports collectifs et la densité de services et commerces accessibles aux populations ne disposant pas de véhicule individuel.
  - Organiser la mixité sociale dans le parc social sur l'ensemble du territoire
- Mettre en oeuvre une politique de minoration foncière afin d'éviter une péréquation qui reviendrait à rendre trop onéreux les logements dits « privés ».
- Assurer le rôle et le statut métropolitain en proposant une offre de logements aux populations démunies, ayant besoin de s'appuyer sur les institutions et services présents à Vannes.
- Conforter la place universitaire de Vannes Agglo en maintenant une offre de petits logements locatifs accessibles.

➔ Réduire la consommation foncière en valorisant le parc existant

- Poursuivre la requalification du parc ancien dans le centre-ville de Vannes afin de réduire la vacance et remettre sur le marché des logements bien placés par rapport aux services, de renforcer la démographie du centre de Vannes et favoriser son animation tant commerciale que culturelle.
- Poursuivre la rénovation et la réhabilitation du parc existant (social, privé, énergétique, maintien à domicile, indigne....)
- Poursuivre le repérage et l'incitation à la rénovation des copropriétés dégradées ou déclassées, en s'appuyant sur les expériences déjà menées (par exemple : immeubles du port à Vannes...).

- Accompagner le mouvement d'une densification individuelle dans les quartiers pavillonnaires du Cœur d'agglomération et identifier les gisements fonciers structurés qui pourraient accueillir des opérations plus importantes.

➔ **Anticiper le vieillissement de la population**

- Anticiper les problématiques du maintien à domicile par la poursuite d'une politique d'adaptation des logements existants.
- Étendre aux lotissements et quartiers des années 60 et 70 les informations sur l'adaptation du logement.
- Assurer le développement d'une offre locative nouvelle de logements de petite taille et de plain-pied dans les centralités équipées en services et commerces.

# 8

## Politique de transport et de déplacement

### Déployer le réseau de mobilités pour des échanges de proximité et sud bretons plus fluides et plus durables

Vannes Agglo poursuit la maturation de son réseau de déplacement et le déploie pour :

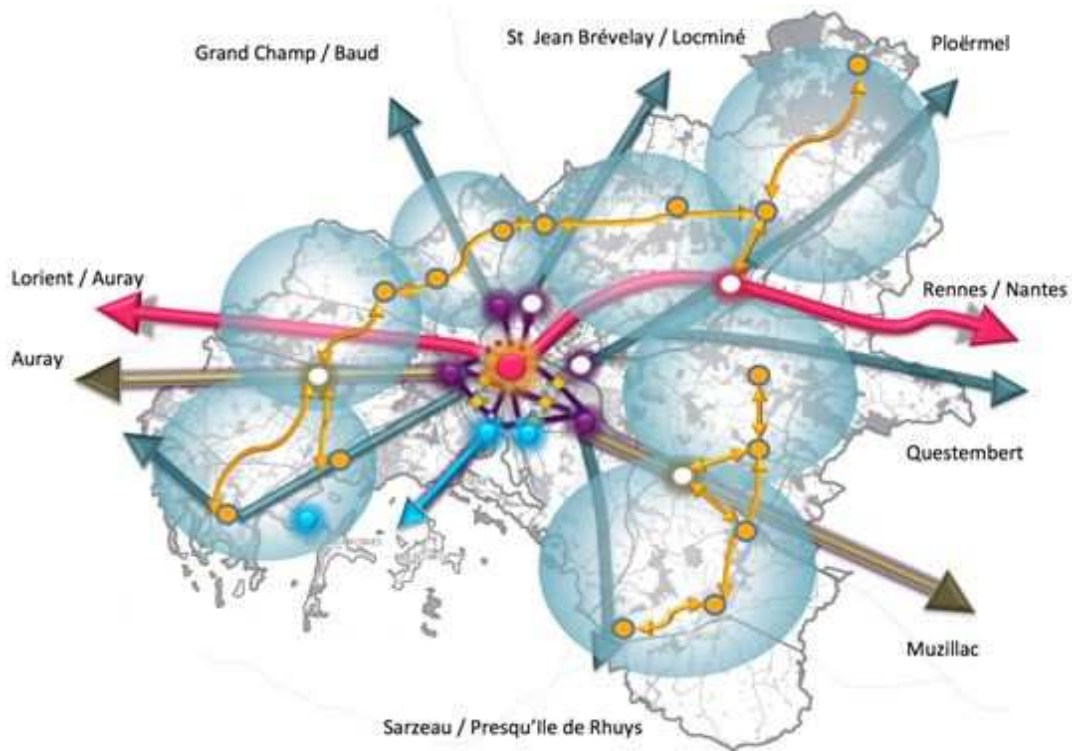
- amplifier et mieux gérer le flux des échanges sud bretons et vers le centre Bretagne, indispensables au développement et à la diffusion des fonctions métropolitaines.
- organiser des mobilités internes à la fois fluides et plus durables, répondant à la stratégie d'une accessibilité accrue des différentes fonctions du territoire tant à l'échelle de proximité qu'à celle du SCoT.

Ce déploiement implique d'améliorer les conditions de mobilité à différentes échelles (accessibilité, échanges externes et internes) et de prioriser sur les modes de déplacements alternatifs à l'usage individuel de la voiture, grâce à une politique des transports et déplacements :

- Privilégiant les solutions multimodales complémentaires tant en termes de moyens de déplacements (transport collectif de Vannes Agglo / interurbain, liaisons douces, aménagement multimodes de la voirie...) que de services.
- S'appuyant sur l'organisation multipolaire du SCoT, dans laquelle les pôles urbains structurants jouent pleinement leur rôle pour structurer et diffuser les moyens de mobilité.

Les principes de structuration du réseau de mobilités doivent s'envisager sur le long terme, voire le très long terme, et avec l'ensemble des partenaires territoriaux (InterSCoT...) et acteurs des transports pour se préparer à la montée en puissance des fonctions métropolitaines en privilégiant des mobilités durables à l'échelle de Vannes Agglo et de l'axe sud breton.

Schéma de principe de structuration du réseau de mobilités



█ Système ferroviaire   
 █ Système routier   
 █ Système maritime

**Pôles d'intermodalité**

-  Pôle d'Échanges Multimodal Métropolitain de la gare de Vannes
-  Aires multimodales d'agglomération Parc-relais
-  Aires multimodales à vocation spécifique ou saisonnière
-  Pôle supports multimodaux Urbains (marche, vélos)
-  Pôle supports multimodaux Périurbains (co-voiturage, vélos)
-  Potentiel multimodal à préserver

**Liaisons et systèmes de dessertes en transport collectif**

-  Liaisons ferroviaire métropolitaine
  -  Liaisons interurbaine structurante routières
  -  Liaisons interurbaine routière de maillage
  -  Liaisons de maillage en transport maritime
- Liaisons urbaines structurantes :
-  Sur voirie existante
  -  Sur voirie à créer ou aménager
-  Secteurs de desserte des polarités périurbaines
  -  Liaisons périurbaines de proximité en transport à la demande

➔ **Un réseau de pôles d'intermodalité au cœur de l'organisation du système de déplacements**

L'objectif est d'articuler les réseaux de transports (qui seront amenés à évoluer) avec des aires multimodales de connexion permettant les échanges entre ces réseaux et avec les autres modes de transport.

Si le Pôle d'Echanges Multimodal de la gare de Vannes est la porte d'entrée principale sur le réseau ferroviaire national et métropolitain bénéficiant de liaisons plus performantes en temps et fréquences avec Paris, Rennes, Nantes, Auray et Lorient, l'optimisation du système de déplacements passe par le développement d'un réseau d'aires multimodales relais se greffant sur les pôles urbains structurants. Ce réseau s'organise selon les grands principes suivants :

- **Aux portes de la zone dense du Cœur d'agglomération** : un principe de développement d'aires multimodales (intégrant des parcs relais) dont la vocation, outre d'assurer des échanges entre réseaux de transports collectifs routiers urbains et interurbains, consiste également à inciter et valoriser le rabattement des usagers automobiles en provenance des secteurs périphériques au Cœur d'agglomération.
    - A court ou moyen terme, ces aires multimodales sont créées à l'est au niveau de St Léonard, à l'ouest au niveau de Fourchêne et au nord au niveau des Trois Rois. Dans les trois cas, elles sont positionnées sur des nœuds d'échanges entre réseau routier structurant et réseau de transport collectif urbain lui aussi structurant.
    - A moyen terme ces trois aires pourraient être complétées au nord au niveau de St Avé Toulbao afin de compléter le système pour les principales relations périurbaines et interurbaines.
    - En complément et pour répondre aux enjeux spécifiques des relations avec les Iles et le littoral, de manière permanente ou saisonnière lors des périodes d'affluence touristique, des aires multimodales sont aménagées en recherchant la mutualisation du stationnement avec celui d'équipements structurants (exemples : parkings de la gare maritime,...).
  - **dans les autres secteurs du territoire**, des aires multimodales ou des aires de covoiturage sont également associées à chaque commune (bourgs centres ou nœuds routiers). Elles peuvent répondre de manière différenciées selon leur localisation à des fonctions de covoiturage simple ou d'arrêts de lignes de transports collectifs, ou bien encore associée ces deux fonctions.
- ➔ **Ce système de "portes d'agglomération" à plusieurs échelles et temporalités s'appuie, sur une évolution des réseaux de transport collectifs assurant des objectifs de continuité, fluidité et redistribution des effets métropolitains à toutes les échelles du territoire et pour toutes ses composantes de mobilité.**

Cette évolution est à rechercher et favoriser selon les principes suivants :

- **au niveau des transports urbains**, par l'identification d'un réseau structurant (reposant sur une architecture radiale/rocade) mettant en relation les polarités urbaines internes (existantes ou en cours de développement et à venir), le PEM de la gare et les aires multimodales / parkings relais / aires de covoiturage des entrées du Cœur d'agglomération. Ce réseau structurant est complété par un réseau de maillage assurant la desserte des quartiers et communes de l'agglomération et par des services spécifiques saisonniers en lien avec les Iles et

le littoral.

- **au niveau des transports interurbains**, par une intégration des lignes reliant Vannes aux pôles urbains structurants extérieurs au SCoT : Sarzeau (Presqu'île de Rhuys), Muzillac, Questembert, Ploërmel, St Jean Brévelay, Grand Champ, Auray par l'intérieur des terres et par la côte...
- **au niveau périurbain**, par le complément du système de transport à la demande dans une logique de rabattement vers le réseau régulier urbain à destination de Vannes, mais aussi par des services à la demande répondant aux besoins locaux de proximité entre communes de première et/ou seconde couronne (sans passer par Vannes). Sept secteurs sont ainsi concernés autour d'un ou plusieurs pôles locaux (Cf. ci-avant « Schéma de principe de structuration du réseau de mobilités »).

➔ L'ensemble du système de mobilité est valorisé par des actions supports portant sur :

- Le renforcement de la coordination entre les différentes Autorités Organisatrices de Transport intervenant sur le territoire et de coordination entre les services (itinéraires, horaires, politique d'arrêts), mais aussi au niveau de l'information et de la tarification.
- La réalisation d'aménagements de voiries favorisant l'insertion et la circulation des transports collectifs du réseau urbain structurant entre les portes d'entrées du Cœur d'agglomération et les différentes polarités urbaines que celui-ci dessert dont le centre-ville (Avenue de la Marne, Route de Nantes, quartier Gare notamment), mais aussi les secteurs de Laroiseau au nord et du PIBS au sud. Au-delà de la voie ferrée et de la RN165, l'amélioration des liens avec le nord du cœur de l'agglomération, contraints par le maintien de la RN165 en voie de transit et d'échanges suite à l'abandon du projet du contournement inscrit au SNIT, devra être étudiée. Notamment depuis les secteurs de Fourchène, Laroiseau ou Kermelin, ou encore depuis le quartier de la gare et de l'hôpital de Vannes.
- La définition d'une politique de stationnement cohérente en matière d'offre et de tarification
- La priorisation du développement urbain le long des axes structurants de transport collectifs et autour des aires multimodales permet de renforcer le lien entre l'offre de logements, de services, d'équipements ou d'aires des covoiturage, d'emplois et de commerces et en contribuant à diminuer les déplacements individuels en automobile à réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- L'aménagement d'arrêts clés sur les lignes de transports collectifs (tant dans le Cœur d'agglomération que dans les autres espaces du SCoT) situés sur des points stratégiques du réseau (correspondances entre des lignes structurantes notamment) mais stratégiques également du point de vue de la lisibilité urbaine du territoire et de l'organisation des mobilités (pôle urbain structurant, articulation avec les mobilités touristiques,...). Considéré comme des pôles locaux de mobilité à l'échelle urbaine, leur aménagement et accessibilité à l'échelle des quartiers dans lesquels ils se situent favorisent le rabattement des piétons et des cyclistes.

## 9

## Politique pour les communications numériques

**Etre à la pointe des communications numériques au plus près des abonnés et visiteurs (wifi, 4G...)**

*Le développement des infrastructures et des accès aux usages numériques est essentiel pour que Vannes Agglo déploie sa stratégie d'attractivité économique et résidentielle alternative aux métropoles. Il s'agit d'engager la révolution numérique en appuyant la stratégie du VIPE et les missions de l'Université (réseau C@mpus), mais aussi en accompagnant l'évolution des modes de vie et en offrant des alternatives aux besoins de mobilité (e-formation, e-médecine, télétravail...).*

En complément de son classement en AMII, Vannes Agglo a engagé un déploiement accéléré des infrastructures numériques via son réseau d'initiative publique Res@ (DSP) qui lui permet également d'équilibrer et prioriser la desserte du territoire.

- ➔ **Poursuivre le déploiement accéléré du FTTH pour une couverture intégrale de Vannes Agglo en 2020 :**
  - En priorisant sur la desserte des parcs d'activités, des équipements structurants (culturels, de santé, touristiques, de transport...), du Cœur d'agglomération et du centre des autres communes.
  - En intégrant de manière systématique la desserte numérique (fibre...) et mobile dans l'aménagement de l'espace public et lors d'opérations d'aménagement ou de rénovation urbaine.
  
- ➔ **Investir sur des équipements partagés pour les usages numériques (Tiers-Lieu,...) afin d'accompagner le développement des services à haute valeur ajoutée (R&D,...) et la mutation des entreprises :** à l'image du « FabLab » lancé par le VIPE qui est un premier exemple (service d'imprimante 3D).
  
- ➔ **Se projeter dans une logique « SMART CITY » pour accompagner la fluidité et l'accessibilité du mode de développement de Vannes Agglo.**
  - Des équipements et services publics connectés aux applications numériques et offrant aux usagers une relation interactive facilitant leur accessibilité et leur utilisation : information en temps réel pour mieux se déplacer en transports collectifs et individuels, taux d'utilisation des parkings, accès simplifié aux services administratifs....

## 10

## Politique pour les équipements structurants

**Renforcer l'offre en équipements structurants pour accroître la visibilité du territoire dans le registre métropolitain et poursuivre l'essaimage d'une offre de proximité accessible et diversifiée.**

*Détenant un niveau d'équipement de très haut niveau, Vannes Agglo affine sa politique d'équipement pour améliorer encore l'accessibilité de l'offre nécessaire à la fluidité du développement, mais aussi pour renforcer sa lisibilité et son rayonnement à l'échelle nationale, indispensable à la stratégie d'attractivité économique et résidentielle du territoire.*

➔ **Affirmer le rayonnement culturel et sportif de Vannes Agglo en complémentarité avec celles de Lorient et Auray**

- L'offre dense en équipements structurants et en programmations événementielles dans le domaine musical, du divertissement, des manifestations sportives et nautiques, constitue des ancrages forts pour poursuivre son déploiement. Se déploier s'envisage par une diversification calibrée et un augmentation du rayonnement événementiel : le projet d'un pôle vélo à Vannes en est l'illustration. D'autres axes sont à explorer notamment sur le potentiel d'une salle à grande capacité (spectacle...) à Vannes Agglo.
- Poursuivre l'essaimage d'équipements culturels et sportifs en cherchant la diversification de l'offre (musée, centres socio-culturels, fabriques...), voire des spécialisations (arts vivants, patrimoines historiques, naturels...).
  - Cet essaimage vise à appuyer les pôles du territoire mais aussi les sites stratégiques en lien avec le tourisme, le littoral et les pratiques de loisirs : les projets notamment de Golf et de pôle culturel à Theix, de Pôle de loisirs à Surzur, de Casino à Vannes, de piscine à Elven...
  - Les coopérations à l'échelle de l'Interscot sont à rechercher pour étendre la surface de fonctionnement du réseau d'équipements, favoriser les mutualisations et faciliter l'identification des équipements à des sites emblématiques (le Golfe, les Landes de Lanvaux...).
  - Le développement de l'offre culturelle et sportive, mais aussi de loisirs vise à :
    - Anticiper la mutation des besoins liés au vieillissement, mais aussi liés à la stratégie du SCoT de garder et attirer les jeunes.
    - Etoffer les équipements pour les pratiques en plein air et les rassemblements (culturels, sportifs, de loisirs...) afin de constituer un relais aux grands événements se déroulant en extérieur, comme la semaine du Golfe...

➔ **Poursuivre la mise en réseau des équipements pour améliorer leur accessibilité et pour faciliter le développement d'équipements sur des vocations ciblées.**

➔ **Concentrer les équipements administratifs majeurs dans le Cœur d'agglomération pour faciliter leur accessibilité au plus grand nombre et favoriser un foisonnement**

d'activités tertiaires.

- Accompagner le développement de l'enseignement supérieur, notamment celui d'UBS, à la fois sur les aspects immatériels et de promotion, mais aussi sur le plan foncier et immobilier.
  - S'appuyer sur les projets de pôle d'échange multimodal et de Cité administrative (Trodec) pour développer un pôle tertiaire et d'équipements majeurs. Ce développement tiendra compte des besoins éventuels d'évolution du centre hospitalier.
- ➔ Poursuivre la politique d'équipement en intégrant les besoins liés au vieillissement et aux personnes dépendantes ou désorientées.
- ➔ Renforcer l'offre d'accueil pour les pratiques d'affaires (séminaire d'entreprises...) et étudier le potentiel pour le développement d'une offre de congrès.

## 11

## Politique d'implantation commerciale

**Organiser une offre commerciale renforcée et structurée au profit de l'attractivité des centres villes et de la qualification de pôles commerciaux rayonnants**

*Le développement de l'appareil commercial s'appuie sur :*

- *Le renforcement de l'offre commerciale de centre visant à appuyer le rôle des centralités urbaines, à réintroduire des fonctions économiques dans le tissu urbain et à favoriser l'échelle de proximité ;*
- *Le positionnement de Vannes Agglo en tant qu'acteur majeur dans les dynamiques sud bretonnes se traduisant par des exigences en termes de qualité des équipements commerciaux structurants et de complémentarités internes et vis-à-vis des territoires extérieurs.*

*Le développement de l'appareil commercial vise ainsi à :*

- *apporter une réponse adaptée aux différentes catégories de besoins en tenant compte des diverses échelles de fonctionnement du territoire ;*
- *assurer une meilleure accessibilité de l'offre en commerces et une meilleure gestion des flux.*

➔ **Affirmer l'attractivité commerciale du territoire à travers une diversification qualitative de l'offre**

L'offre commerciale structurante de Vannes Agglo, organisée autour de deux pôles majeurs (le centre-ville de Vannes et le pôle commercial ouest) et deux pôles d'agglomération (le pôle commercial est – Poulfanc/Atlantheix, et le pôle commercial nord) rayonne au-delà des limites administratives du territoire.

L'affirmation de l'agglomération dans les dynamiques sud bretonnes doit passer davantage par la recherche d'une offre différenciante et apportant une véritable valeur ajoutée à l'équipement commercial que par un développement purement quantitatif et au gré des opportunités. La situation actuelle de très forte concentration de l'offre commerciale sur le pôle ouest de l'agglomération induit par ailleurs une concentration des flux vers ce secteur et génère un déséquilibre nécessitant des réponses adaptées dans le projet de territoire.

L'objectif de renforcement raisonné et qualitatif de l'attractivité commerciale de Vannes Agglo fait intervenir trois priorités affirmées dans le projet de territoire :

- **Mettre en place les conditions de maintien et de renforcement de l'attractivité commerciale du centre-ville de Vannes** à travers la création d'une offre foncière permettant l'accueil de nouvelles locomotives et l'amélioration de l'environnement urbain. Ce regain d'attractivité doit passer par l'affirmation des centralités de quartier de Vannes et de leurs fonctions respectives, et par un travail d'articulation et de renforcement des liaisons entre ces différents espaces : le port, la gare, le centre ancien.
- **Accueillir une offre périphérique nouvelle, différenciante et complémentaire à celle existante sur le territoire et les agglomérations voisines tout en maîtrisant la concentration des flux à l'ouest et en tendant vers de nouveaux équilibre.** L'organisation de l'offre structurante et de fort rayonnement répondra en ce sens

à deux objectifs prioritaires :

- Encourager la restructuration et la requalification du pôle ouest sans extension de l'enveloppe foncière actuelle,
  - Renforcer le pôle Est (Pouffanc / Atlantheix) en accueillant une offre nouvelle, et apportant une véritable plus-value à l'offre existante sur l'agglomération. S'appuyer sur ces développements pour améliorer la lisibilité et l'attractivité de ce pôle d'agglomération.
- **Faire de l'amélioration qualitative des pôles commerciaux majeurs et d'agglomération une priorité forte.** Ces espaces situés en entrée du Cœur d'agglomération constituent des vitrines du territoire. Les nouveaux développements sur ces pôles doivent en ce sens être mis au service d'une meilleure insertion paysagère, d'une meilleure connexion aux espaces urbains mixtes, d'une amélioration de leur fonctionnalité et d'une meilleure utilisation du foncier.

➔ **Accompagner l'armature multipolaire par une offre commerciale hiérarchisée**

L'organisation multipolaire du développement s'articulant autour de pôles urbains ayant un rôle différencié en matière de services, d'équipements et d'accueil de nouveaux habitants, doit trouver sa traduction dans une armature commerciale hiérarchisée et permettant d'apporter une desserte optimisée sur les différentes catégories de besoins. Le volet commercial du PADD prévoit dans cet objectif deux grandes priorités :

- **Créer les conditions du maintien et du renforcement d'un maillage fin du commerce de proximité répondant aux besoins de première nécessité sur l'ensemble du territoire.** Apporter une réponse à ces achats du quotidien générant des déplacements très fréquents au cœur des lieux de vie constitue une priorité forte. Le maintien du dernier commerce dans les bourgs, le confortement d'une offre de proximité dans les quartiers, la présence d'une supérette ou d'un petit supermarché dans les centralités urbaines dont la taille le permet, doivent être encouragés à travers les dispositions du SCoT et l'ensemble des outils règlementaires et opérationnels mobilisables
- **Favoriser une fonction commerciale plus affirmée pour les pôles urbains structurants,** afin qu'ils apportent une réponse plus complète sur des besoins courants, voire sur certains besoins plus occasionnels (bricolage, jardinage). Ces pôles correspondent aux communes d'Elven, Ploeren, Theix, Arradon, St-Avé, Séné, Plescop.

Le DOO s'attachera à prévoir des dispositions traduisant cette hiérarchisation, et garantissant l'accueil d'une offre commerciale de taille et de rayonnement adapté à l'échelle de chaque polarité.

➔ **Garantir le maintien et le développement d'une offre commerciale diversifiée au cœur du tissu urbain**

Dans la continuité des objectifs du SCoT en matière de renouvellement urbain, de dynamisation des centralités et de qualité du cadre de vie, le maintien d'une offre

commerciale et de services au cœur des lieux de vie constitue un objectif incontournable du projet. Pour cela, plusieurs priorités sont affirmées dans le PADD :

- **Créer les conditions d'accueil de l'offre commerciale dans les centres-villes, centres-bourgs et les quartiers**, en s'appuyant sur des outils règlementaires et opérationnels qui permettront d'affirmer les périmètres marchands, de mettre en place des aménagements qualitatifs et fonctionnels, notamment une offre immobilière en pieds d'immeuble,
- **Garantir le maintien de l'offre commerciale dans les centralités et les possibilités de développement dans ces lieux de vie en limitant les développements commerciaux liés uniquement à des logiques de captage des flux**,
- **Favoriser l'accueil d'une offre complémentaire à celle des centralités urbaines dans les localisations périphériques**, notamment des commerces difficilement compatibles avec les contraintes d'un tissu urbain dense (commerces de biens lourds, commerces de forte emprise foncière),
- **Privilégier le renouvellement urbain et l'utilisation des surfaces commerciales vacantes en tissu urbain et dans les pôles périphériques** par rapport à la consommation de foncier nouveau et aux implantations hors des pôles existants.

# 12

## Politique énergétique

### Faire de l'énergie un pilier de la transition économique et environnementale du territoire

*L'engagement dans la transition énergétique du territoire est un des éléments forts d'une mutation vers un nouveau modèle environnemental, économique et social porteur de lien et de sens. L'enjeu n'est pas de faire plus avec moins mais de faire mieux, la fluidité et l'accessibilité permettant de lever les contraintes souvent énergivores.*

Faciliter l'accès à l'énergie, permettre à tous la satisfaction des besoins énergétiques, c'est avant tout travailler à la réduction de ces besoins. La politique énergétique vise donc prioritairement à soutenir l'efficacité des comportements et des usages permettant de limiter les consommations, sans négliger pour autant l'indispensable développement des énergies renouvelables. Le SCoT tient compte des orientations du PCET de Vannes Agglomération et de la ville de Vannes et entend contribuer à l'atteinte des objectifs des politiques énergétiques régionale et nationale<sup>1</sup>.

La politique énergétique est largement transversale ; elle couvre l'ensemble des secteurs avec des interactions fortes. Concernant l'urbanisme et de manière générale les différentes politiques d'aménagement du territoire, le SCoT porte de grands principes clés (identifiés par la SRCAE) tels que l'intensification de l'urbanisme autour de « pôles relais » et la priorité donnée au renouvellement du tissu urbain, la préservation des espaces naturels et/ou affectés aux activités agricoles et forestières, l'articulation entre transport et densification... (cf. autres politiques publiques : transport et déplacement, urbanisme, logement, lutte contre l'étalement urbain, gestion écologique).

#### ➔ Réduire les consommations d'énergie

Le SCoT vise prioritairement à faciliter une rénovation thermique performante des bâtiments existants (principal gisement de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES) mais soutient aussi la qualité énergétique et environnementale des nouvelles constructions tant pour le logement que pour les bâtiments d'activité.

Il affirme un principe de lien fort entre les conditions d'extension des zones urbanisées et la nécessité de renouvellement prioritaire du tissu existant, permettant de réduire la consommation d'énergie du parc bâti dans sa globalité.

La densification diffuse du tissu (Bimby...) doit être accompagnée afin de favoriser la performance énergétique et environnementale tout en assurant des ambiances urbaines de qualité (préservation d'espaces de respiration, nature en ville, respect de l'intimité...).

A cette fin, en cohérence constructive avec les enjeux de protection du patrimoine, le SCoT entend lever les freins limitant les possibilités d'agir efficacement pour

<sup>1</sup> Pour rappel, les objectifs nationaux à atteindre à l'horizon 2030 sont les suivants :

- Réduire de 30% les consommations d'énergie fossile et globalement de 20% les consommations d'énergie finale
- Réduire de 40% les émissions de GES
- Porter à 40% la part de notre consommation couverte par les énergies renouvelables

Par ailleurs, tous les logements dont la consommation est supérieure à 330 kWh/m<sup>2</sup> devront faire l'objet d'une rénovation d'ici 2020.

réduire les consommations d'énergie des bâtiments neufs et existants :

- en permettant le développement de nouvelles formes urbaines modulables et diversifiées (y/c extensions verticales et horizontales),
- en intégrant dans les études d'aménagement les contraintes liées à la prise en compte des principes du bioclimatisme,
- en levant les contraintes liées aux aspects extérieurs du bâti (pour favoriser l'usage de matériaux innovants) ou en permettant l'intégration au bâti d'équipements de protection solaire ou de production d'énergie renouvelable.

Le SCoT apporte une attention particulière à l'identification et la caractérisation des ménages en situation de précarité énergétique et à la fragilité économique des entreprises au coût de l'énergie et contribue aux actions visant à réduire cette dépendance. Dans ce cadre, le SCoT soutient en particulier la formation et la sensibilisation des ménages et des acteurs économiques.

Le SCoT apporte son soutien à la filière bâtiment, notamment dans le domaine de la rénovation ou des éco-matériaux, pour contribuer à la création d'une véritable dynamique de territoire autour de la performance environnementale du bâti.

#### ➔ Favoriser globalement le développement des énergies renouvelables et anticiper le déploiement de nouvelles filières

Au vu des objectifs à atteindre, la mobilisation de tous les gisements d'énergie renouvelable du territoire doit être soutenue. Vannes Agglo se positionne comme facilitateur visant à identifier, inciter, soutenir et accompagner les porteurs de projets.

- Les réseaux de chaleur et les chaufferies collectives fonctionnant au bois sont identifiés comme une solution permettant de valoriser de manière massive et performante (en particulier au regard des problèmes de pollution générées par les équipements individuels en zones denses) cette ressource renouvelable dont le potentiel est important sur le territoire. Le SCoT vise donc un développement équilibré de la chaleur renouvelable par un maillage territorial de capacités de production adaptées au contexte local (densité énergétique).
- Le SCoT juge nécessaire de soutenir les projets visant à structurer et sécuriser un approvisionnement issu des ressources locales. Ce soutien passe en premier lieu par l'implication directe des collectivités membres pour créer une demande et contractualiser sur des approvisionnements de long terme. Un travail d'identification des secteurs du territoire favorables et des équipements publics adaptés à ce développement devra être engagé (par exemple via la mobilisation du CEP pour identifier les substitutions possibles de chaudières au fioul). Le capital boisé est préservé et sa gestion optimisée pour améliorer la valorisation de ses fonctions économiques (bois-construction, bois énergie), écologiques (protection des sols contre l'érosion et la pollution des eaux, réservoirs de biodiversité, stockage de carbone) et d'agrément.
- Les ressources énergétiques méthanisables issues des espaces publics et/ou des collectes et traitements dépendant des collectivités du territoire (déchets verts, boues d'épuration) seront valorisées dans l'objectif de développer des projets partenariaux entraînant d'autres acteurs du territoire disposant de gisements (agriculteurs, industriels).
- L'implantation d'équipements de production d'énergie renouvelable est fortement encouragée, et doit devenir incontournable pour les nouvelles

constructions, les extensions ou les opérations de rénovation dans les zones d'activité. Les grandes toitures et les surfaces artificialisées sont prioritairement identifiées pour accueillir des panneaux solaires (bâtiments logistiques, industriels, commerces, parkings,...).

- Les zones de développement potentiel de l'éolien sont très réduites du fait des nombreuses contraintes de protection des richesses patrimoniales et naturelles du territoire et de la dispersion de l'habitat. Pour autant, il convient d'éviter d'obérer toute possibilité de développement de ce type d'énergie renouvelable ; compte tenu aussi des évolutions technologiques développant des aérogénérateurs de taille plus réduite.

#### ➔ Accompagner les besoins de mutation des activités

- Les systèmes de production industriels et agricoles traditionnellement linéaires, doivent avoir la possibilité de muter (lorsqu'ils le souhaitent) vers une économie circulaire, économes en ressources, favorisant la consommation d'énergie et matières renouvelables et fortement intégrée dans une approche éco-systémique largement transversale. Le SCoT, conformément aux orientations du PCET, entend ainsi soutenir les projets dans le domaine de l'écologie industrielle et/ou de l'agro-écologie.
- Les sites à vocation industrielle ou logistique permettront et favoriseront la mise en œuvre de principes de qualité : traitement des questions énergétiques, gestion des déchets, limitation du ruissellement, aménagement paysager, qualité des constructions...
- Le SCoT entend aussi soutenir et favoriser (en particulier via les dispositions d'aménagement) la création de boucles énergétiques locales permettant d'optimiser la performance environnementale du système via la mise en réseau des consommateurs, producteurs, opérateurs de stockage, gestionnaires des réseaux et des flux d'énergie.

#### ➔ Réduire les émissions des transports

- La politique des transports et des déplacements ainsi que celle de l'urbanisme contribuent à réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES en développant les modes de transports plus durables et en limitant les distances parcourues. Celle du numérique peut permettre d'envisager une réduction des besoins de déplacement par le développement du télétravail ou d'espaces de travail partagés fortement connectés de proximité.
- Les synergies à développer dans certains secteurs évoqués plus haut (éco-parcs, boucles énergétiques...) doivent aussi porter sur la recherche collective d'une optimisation des déplacements et du transport de marchandises (de longue distance ou du « dernier kilomètre ») ainsi que sur l'intégration des carburants renouvelables et de l'électromobilité.

\* \* \*